



## ***Le rôle de la Ville de Montréal dans l'établissement et l'intégration des immigrants***

**PRÉPARÉ PAR JENNIFER LOPES, M.SC., GABRIELLE DESILETS, Ph.D ET CHEDLY  
BELKHODJA, Ph.D**

**POUR LE PARTENARIAT DE RECHERCHE BMRC-IRMU**

Avec la collaboration de :  
L. Veronis, V. Mesana, S. Proulx-Chennard, M. Paquet, D. Boutin  
et le BINAM de la Ville de Montréal



Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

**Canada**

## Table des matières

<b>Table des figures</b> .....	4
<b>Sommaire exécutif</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Contexte d'élaboration du rapport</b> .....	6
<b>Domaine de compétences</b> .....	7
<b>Revue des écrits : Le rôle des municipalités du Québec en immigration</b> .....	9
<b>Méthodologie</b> .....	12
<b>Notes d'observation</b> .....	15
<b>Entités/Divisions administratives</b> .....	<b>16</b>
Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) .....	16
Bureau de la transition écologique et de la résilience .....	17
Bureau des relations gouvernementales et municipales (relevant de la direction générale) .....	18
Service de la culture (relevant de la direction générale adjointe à la qualité de vie).....	18
<b>Politique/Stratégies/Plans d'action (engagement pris par la Ville de Montréal)</b> .....	<b>19</b>
Loi sur la métropole .....	19
Entente-cadre Réflexe Montréal découlant de la Loi 121.....	20
Déclaration de principe « Montréal ville sanctuaire » .....	20
Montréal en action : une réponse concertée aux besoins des demandeurs d'asile.....	22
Plan d'action du BINAM « Montréal inclusive » 2018-2021.....	22
Plan stratégique des Bibliothèques de Montréal 2016-2019.....	23
Rôle des agents de liaison dans les bibliothèques publiques de Montréal.....	23
<b>Programmes et initiatives</b> .....	<b>25</b>
Programmes du BINAM .....	25
L'entente MIDI-Ville.....	26
Programmes d'intégration au marché du travail ( <i>en collaboration avec Emploi-Québec</i> ).....	27
Autres programmes .....	28
Programmes spécifiques à certains arrondissements .....	30
<b>Comités/Groupes de travail</b> .....	<b>32</b>
Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations.....	32
Conseil interculturel de Montréal (CIM).....	32

Conseil des Montréalaises .....	33
<b>Organismes communautaires .....</b>	<b>33</b>
<b>Regroupements d'organismes communautaires .....</b>	<b>33</b>
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) ..	33
Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RioCM) .....	33
<b>Organismes subventionnés par la Ville de Montréal .....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe I : .....</b>	<b>37</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>38</b>
Notes de fin.....	40

## **Table des figures**

Figure 1: Organisation municipale 2019 de la Ville de Montréal .....	14
Figure 2: Changements municipaux à Montréal jusqu'en 2019 .....	15

## Sommaire exécutif

Ce rapport présente une synthèse de la structure de gouvernance de la Ville de Montréal en regard à l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants sur son territoire. Plusieurs changements importants dans l'organisation des services aux immigrants populations au Québec ont été apportés ces dernières années. Le rapport porte principalement sur les entités administratives, les politiques, et les programmes mis en œuvre en ce sens jusqu'en 2019. Rédigé pour le partenariat Building Migrant Resilience in Cities-Immigration et Résilience en Milieu Urbain (BMRC-IRMU), ce rapport est l'un des quatre rapports traitant des structures de gouvernance municipale. Les rapports sur Toronto, Ottawa, Gatineau, et Montréal proposent la même approche et fournissent des informations pertinentes sur les services d'établissement dans chaque municipalité. Afin de mieux appréhender les structures d'accueil et d'intégration des immigrants à l'échelle municipale, notre méthodologie s'est développée en deux temps. Nous avons revu toutes les structures chapeautées par la Ville de Montréal avec l'aide de l'organigramme de la ville, et effectué une analyse des sources municipales et provinciales. De plus, nous avons rencontré la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) afin d'identifier les services destinés à la population immigrée de Montréal.

Grâce à l'Accord Canada-Québec en 1991, le gouvernement du Québec reçoit un financement du gouvernement fédéral qui vise à l'accueil et l'intégration des immigrants. Ces fonds sont distribués aux organismes municipaux et aux organismes communautaires. L'accueil et l'établissement des personnes immigrantes est donc une responsabilité métropolitaine. La Ville de Montréal joue de ce fait un rôle essentiel dans le processus de l'intégration des nouveaux arrivants. En matière de l'installation des immigrants, il est important de noter que les changements de gouvernements à toutes les échelles de pouvoir orientent de manière significative des politiques, des structures, et des programmes qui concernent l'immigration. L'élection de la nouvelle mairesse de Montréal en 2017, Valérie Plante, a eu des impacts certains sur les moyens mis en œuvre pour accueillir et intégrer les immigrants dans la ville. Comme mentionné ci-dessus, plusieurs entités et divisions administratives, comme le BINAM, mises en œuvre à Montréal jouent un rôle dans les politiques d'immigration de la ville. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) est responsable pour le développement des stratégies pour améliorer l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants. Le BINAM assure la coordination de l'offre de services dans la ville afin de faciliter les contributions positives des immigrants à la société montréalaise. De plus, il existe plusieurs politiques et programmes municipaux qui visent à mieux intégrer les immigrés à Montréal. Aussi, depuis 2017, la reconnaissance de la Ville de Montréal comme une métropole, au moyen de la Loi sur la métropole donne à Montréal plus de pouvoir économique ainsi qu'un plus grand rôle dans la solidarité et l'inclusion, ce qui permet une intégration et un établissement plus fluide des nouveaux arrivants.

## Introduction

En tant que milieu de vie et lieu d'établissement d'une forte majorité de nouveaux arrivants dans la province de Québec, le rôle de la Ville de Montréal est déterminant dans l'accueil et l'intégration de milliers d'immigrants. Contrairement aux autres provinces canadiennes, le gouvernement du Québec reçoit un financement du gouvernement fédéral destiné spécifiquement à l'accueil et l'intégration des immigrants. C'est ensuite le gouvernement provincial qui distribue à son tour les financements aux organismes communautaires et aux organismes municipaux. Cette originalité est due à l'Accord Canada-Québec [1991]<sup>1</sup>. En effet, comme nous l'expliquerons dans une recension de la littérature sur la place des villes dans le paysage politique québécois en matière d'immigration, outre la sélection des immigrants économique exécutée par les gouvernements fédéraux et québécois, on assiste dans les dernières décennies à une décentralisation du pouvoir politique laissant une plus grande place aux municipalités. Les villes prennent un rôle de première ligne dans l'accueil et l'intégration des populations immigrantes comme c'est le cas pour la Ville de Montréal.

Ce rapport présente comment se dessine la structure de gouvernance de la Ville de Montréal en regard à l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants sur son territoire. Notre attention est donc portée sur les structures (entités administratives), les politiques et les programmes mis en œuvre en ce sens jusqu'en 2019.

## Contexte d'élaboration du rapport

Élaboré dans les mois qui ont suivi les élections provinciales québécoises d'octobre 2018, et un an après un changement de gouvernement au niveau municipal, ce rapport et les résultats qui en découlent doivent être situés dans un climat de transition du pouvoir aux niveaux national, provincial et municipal. À l'échelle fédérale, un virage s'opère avec la défaite du gouvernement conservateur de Harper au pouvoir depuis 2006. Élu en novembre 2015, le gouvernement libéral de Justin Trudeau annonce un changement de cap en matière d'immigration, dont la campagne électorale s'est conclue entre autres avec l'annonce de la réinstallation et l'accueil de 25 000 réfugiés syriens. À l'échelle provinciale, depuis les années 2010, les administrations provinciales consécutives ont modifié à tour de rôle le paysage sociopolitique en matière d'accueil et d'intégration des immigrants au Québec. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard (2014-2018) adopte une politique plutôt favorable à l'accueil des immigrants conférant notamment à Montréal le statut de métropole<sup>2</sup>. En revanche, le nouveau gouvernement caquiste de François Legault, en place depuis octobre 2018, propose de diminuer les cibles d'immigration au Québec de 10 000 personnes dès 2019<sup>3</sup> (Radio-Canada 2018) avec comme slogan d'en « *prendre moins pour en prendre soin* ».

De plus, il est nécessaire de considérer ce rapport à la lumière des changements opérés à l'échelle municipale durant la dernière décennie en considérant les programmes politiques de chaque maire élu. Ancien ministre de l'Immigration au fédéral (2002-2003), le Maire Denis Coderre (2013-2017), s'investit dans la question de l'immigration et mettra en œuvre plusieurs structures et programmes destinés spécifiquement aux nouveaux arrivants. A contrario, la nouvelle mairesse Valérie Plante (élue en 2017) fera du transport en commun métropolitain son cheval de bataille et la question de l'immigration ne sera pas abordée avant l'annonce du Plan d'action « Montréal inclusive », en novembre 2018, un an après son

élection. La question de l'immigration va rattraper la mairesse Plante qui sera placée devant l'arrivée massive de demandeurs d'asile à la frontière canado-américaine. En effet, un an après l'arrivée de milliers de réfugiés syriens, les intervenants montréalais et québécois en immigration sont happés par l'arrivée de demandeurs d'asile dont le nombre a atteint 50 000<sup>4</sup>, une hausse semblable à celle de 2001, où 45 000 personnes avaient demandé l'asile au Canada, par rapport à une moyenne annuelle d'environ 30 000 demandes<sup>5</sup>. À l'échelle du Québec, la situation est toutefois exceptionnelle : environ 25 000 demandes d'asile ont été présentées au Québec en 2017, alors qu'il y avait eu moins de 6 000 demandes l'année précédente. Par conséquent, ces facteurs sociopolitiques et contextuelles sont à prendre en considération dans une lecture éclairée de ce rapport qui illustre plusieurs changements importants dans l'organisation des services aux populations immigrantes sur le territoire.

## Domaine de compétences

Selon la Constitution canadienne, la responsabilité de l'immigration incombe aux pouvoirs fédéraux, provinciaux et territoriaux. En plus de collaborer sur les questions relatives aux immigrants, la structure fédérale spécialisée Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) conclut des accords et ententes avec les provinces et les municipalités permettant de partager les responsabilités en ce sens. L'IRCC a ainsi pu conclure des ententes avec la province du Québec telles que l'*Accord Canada-Québec (1991)*<sup>6</sup>, le *Protocole d'entente entre le Canada et le Québec concernant un projet pilote pour émettre des permis de travail aux étudiants internationaux (2004)* ou encore le *Protocole d'entente entre le Canada et le Québec concernant certains travailleurs étrangers temporaires et diplômés internationaux*<sup>7</sup>. Aussi, depuis 2017, la Ville de Montréal, au moyen de la *Loi sur la métropole*, jouit d'un pouvoir élargi sur l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur son territoire.

Afin de mieux situer le rôle de la ville de Montréal en matière d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, il importe de bien saisir la particularité du Québec en matière d'immigration. En effet, l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall) conclu en 1991 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Québec provient d'un financement pérenne, stable et indexé annuellement, destiné à l'accueil et à la francisation des immigrants au Québec. Les sommes versées provenant du gouvernement du Canada vers le Gouvernement du Québec au titre de l'accord sont gérées par le ministère québécois responsable de l'immigration — le Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI), dorénavant le Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI). En ce sens et dans l'objectif de la cohérence des interventions en matière d'accueil, de francisation et d'intégration, le MIFI signe annuellement depuis 2008 des ententes interministérielles avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et enfin le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

En entérinant l'accord, les deux parties reconnaissent : 1) la particularité de la société québécoise ; 2) le caractère fédéral et bilingue du Canada ; 3) qu'il est nécessaire d'appuyer la réunification des familles et les responsabilités du Canada en matière d'accueil humanitaire ; et 4) qu'il faut garantir à tous la liberté d'établissement et l'égalité.

L'Accord engage les gouvernements fédéraux et provinciaux à quatre niveaux :

### **Admission et sélection**

Les demandes de droit d'établissement doivent être déposées et étudiées à l'étranger. Le Canada est responsable de la sélection des individus dont la demande pourra être étudiée au Canada (article 10) — le Québec observe les mêmes pouvoirs de sélection sur place et à l'étranger (article 11).

Le Canada a pour responsabilité la définition des catégories générales d'immigrants ainsi que des individus qui entrent dans ces catégories et établit seul les critères de sélection (articles 13 et 14).

Le Canada a seul la responsabilité d'admettre les immigrants de la catégorie de la réunification familiale et détermine les individus correspondant aux critères de cette catégorie (articles 13 et 17).

Le Québec sélectionne les réfugiés à l'étranger et les immigrants indépendants, sauf les réfugiés reconnus comme tels au Canada (article 20).

Le Québec est en droit d'accepter tout immigrant quand bien même il ne satisfait pas aux catégories établies par le gouvernement fédéral (article 12).

### **Accueil et intégration**

Le Québec offre dorénavant seul les services d'accueil et d'intégration des immigrants (article 24). Puisque l'accueil incombe désormais au Québec, le Canada accorde une juste compensation à la province pour la mise en œuvre de ces services (article 26 et annexe B).

Le Canada conserve la responsabilité de la citoyenneté et d'offrir tout service lié au multiculturalisme ainsi que des services de valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens (articles 28 et 29).

### **Niveaux d'immigration**

Le Canada établit les quotas d'immigrants pour l'ensemble du pays tout en tenant compte des quotas souhaités par le Québec (article 5).

Les deux parties s'engagent à poursuivre une politique qui permet au Québec de recevoir un pourcentage du total des quotas d'immigration imposés par le Canada avec possibilité de dépassement de cinq pour cent pour des raisons démographiques (articles 6 et 7).

Le Québec s'engage à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable égal au pourcentage du nombre de citoyens canadiens sur son territoire (article 8).

### **Dispositions diverses**

Les pouvoirs fédéraux et provinciaux s'engagent à se consulter avant d'apporter des modifications aux lois et règlements (article 31).

L'accord peut être rouvert avec un préavis d'au moins six mois. À défaut d'accord sur sa modification, l'entente poursuivra son application. Le pouvoir provincial québécois est responsable de la gestion des ententes de parrainage collectif pour les réfugiés et autres personnes en situation de détresse. L'administration des séjours temporaires, dont la délivrance du Certificat d'acceptation du Québec, est également une responsabilité du gouvernement provincial (étudiants étrangers, travailleurs temporaires



dont l'admission est régie par les exigences fédérales touchant la disponibilité des travailleurs canadiens, les visiteurs désirant recevoir des soins médicaux).

Ce partage de responsabilités entre les gouvernements fédéraux et provinciaux en matière d'immigration est stipulé dans deux textes de loi — la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2) et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, chapitre 27) ainsi que leurs règlements d'application et les directives administratives y afférant.

## **Revue des écrits : Le rôle des municipalités du Québec en immigration**

Le Québec se distingue des autres provinces en matière de gouvernance de l'immigration. Cette section examine la littérature québécoise sur le rôle des municipalités québécoises, notamment le cas de Montréal, en matière d'accueil et d'établissement des personnes immigrantes. Des études récentes témoignent de l'intérêt des chercheurs pour le rôle des acteurs municipaux dans la mise en œuvre des politiques et programmes politiques en matière d'immigration (Fourot, 2015). Cet intérêt croissant pour le rôle des agents municipaux remet en cause la perspective traditionnelle qui divisait les compétences en la matière entre entités fédérales et provinciales.

L'accueil et l'établissement des personnes immigrantes au Canada sont des phénomènes métropolitains, et ce, même au Québec, où l'agglomération de Montréal a accueilli plus de 70 %<sup>8</sup> de tous les immigrants dans la province entre 2018 et 2021. Depuis les années 1990, les municipalités sont plus que jamais impliquées dans le processus d'intégration des immigrants et se positionnent ainsi comme de nouveaux acteurs dans le processus d'élaboration des politiques d'immigration, prenant une place jusqu'alors historiquement assumée par le gouvernement fédéral (Praznik & Shields, 2018). L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sont désormais reconnus comme étant une responsabilité métropolitaine, démontrant ainsi l'importance cruciale des acteurs municipaux dans le processus (Germain, 2004). Par conséquent, les municipalités comme Montréal doivent faire face à ces nouvelles responsabilités avec les ressources disponibles et en conformité avec les politiques appliquées aux niveaux supérieurs de gouvernement.

Les municipalités fournissent non seulement des services essentiels — logement social, culture, planification, transports, police, sports et loisirs, interprétation et traduction et, selon la province, des services de santé et des services sociaux — mais elles jouent également un rôle essentiel dans le soutien aux organisations communautaires, en reconnaissant la diversité dans les espaces urbains, dans la mise en œuvre de programmes d'équité en matière d'emploi et dans la prévention de la discrimination et du profilage racial (*traduction libre*, Fourot, 2015, p. 413).

Au cours de deux décennies, de 1971 à 1991, quatre accords différents ont été signés entre le gouvernement fédéral et la province de Québec: l'accord Lang-Cloutier (1971), l'accord Andras-Bienvenue (1975), l'accord Cullen-Couture (1978) et l'accord McDougall-Tremblay-Gagnon (1991), plus communément appelé l'Accord Canada-Québec de 1991. Chacun de ces accords a eu un effet déterminant sur les relations intergouvernementales en matière de politique d'immigration, principalement en élargissait progressivement un fédéralisme asymétrique tout en procurant des gains pour le Québec en matière d'autonomie dans le secteur de l'immigration (Kostov, 2008, p.91). Du droit de conseil dans les ambassades étrangères (Lang-Cloutier) au droit de recommander des entretiens à des agents fédéraux

(Andras-Bienvenue), puis au droit d'imposer ses propres critères de sélection (Cullen-Couture) ; l'autonomie du Québec en matière d'immigration a finalement atteint son apogée en 1991. En résumé, l'Accord Canada-Québec visait à donner à la province la capacité de sélectionner les immigrants de l'étranger en fonction de leurs distinctions linguistiques et culturelles ainsi que proportionnellement à son poids démographique, un droit unique et sans précédent dans le paysage politique canadien. Notons que les gouvernements municipaux n'ont jamais été inclus comme étant parties prenantes dans ces délibérations.

Au cours des années 1990, une restructuration générale des relations intergouvernementales a conduit à un processus d'élaboration des politiques néolibérales et plus décentralisées. Ces restructurations ont conduit les élus municipaux et les fonctionnaires des administrations locales à voir leur pouvoir augmenter considérablement, marquant un retour de la valorisation de l'action politique locale (Fourot, 2013, p.82). À Montréal, cette période a coïncidé avec l'élection du parti RCM (Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal) sous Jean Doré, marqué par la volonté politique manifeste de renouveler les pratiques et les structures de gouvernance municipales: nouvelles méthodes de concertation, promotion du pluralisme, participation des communautés, acteurs et organisations locaux dans les conseils municipaux en plus d'une philosophie basée sur l'efficacité et discours néolibéraux (Fourot, 2013).

Dans un important effort de synthèse de 50 ans d'action publique locale en matière d'immigration, Aude-Claire Fourot (2013) souligne comment les deux plus grandes villes du Québec, Montréal et Laval, ont suivi des voies politiques différenciées bien que régies par les mêmes lois provinciales et fédérales en matière d'immigration. Du point de vue de la gouvernance, Fourot (2013) constate que les différentes configurations municipales entre Laval et Montréal nous permettent de mieux saisir le poids des dynamiques locales dans la représentation politique des minorités ethnoculturelles. En effet, les acteurs municipaux montréalais ont mis en place des mécanismes de médiation plus ouverts qu'à Laval, générant une meilleure représentation politique des personnes d'origine immigrante et des communautés ethnoculturelles (Fourot, 2013, p.84). Cette particularité a également donné lieu à une plus grande sensibilisation aux discours antiracistes, à une rhétorique d'anti-discrimination dans les politiques publiques, les organisations municipales et la société civile à Montréal (*ibid*).

Les configurations institutionnelles au niveau municipal permettent donc de mieux comprendre l'action publique locale, tout en soulignant qu'elles façonnent également les mécanismes de représentation sans nécessairement reproduire ni imiter la politique provinciale (Fourot, 2013, p.206). L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration publié en 1990<sup>9</sup> fait de la régionalisation de l'immigration une priorité et établit deux camps dans les politiques municipales en matière d'établissement des nouveaux arrivants au Québec. Le premier axé sur l'agglomération de Montréal et l'autre mettant l'accent sur les centres régionaux. La littérature sur l'établissement et l'intégration des immigrants dans les municipalités de la province de Québec porte surtout sur Montréal et traite de la gestion de la diversité ainsi que de l'intégration en matière d'ethnicité et de religion (Fourot, 2015, p. 417). Trois sujets principaux ont dominé cette littérature : les schémas résidentiels et la cohabitation interculturelle/interethnique à Montréal, la gestion de la diversité, ainsi que les commerces ethniques (Germain, 2018, p. 89). À ce titre, l'un des sujets les plus abordés concerne les stratégies d'intégration des immigrants dans le modèle normatif de vivre-ensemble québécois (Labelle et coll., 1996). De nombreux chercheurs se sont aussi intéressés aux dynamiques comparatives de l'intégration des immigrants en région. Cette recherche met en évidence le manque de ressources et de services accordés aux familles d'immigrants en région, malgré la grande capacité des petites communautés éloignées des grands centres à attirer les immigrants (Belkhodja et Vaatz-Laroussi, 2012 ; Simard, 1996 ; Vaatz-Laroussi, 2005).

La littérature scientifique des années 1990 considère essentiellement les villes comme des entités apolitiques dominées par l'autorité provinciale et fédérale, puis fait également état d'un intérêt croissant pour l'étude des spécificités interprovinciales, c'est-à-dire de l'expérience migratoire et des politiques d'accueil et d'établissement dans les villes comme Toronto, Montréal, Vancouver (Abu-Laban, 1997; Labelle & *al.*, 1996 ; Mitchell, 1993 ; Tate & Quesnel, 1995). Comme le soutient Fourot (2015), les écrits sur Montréal au cours de la décennie 2000 se concentreront ensuite majoritairement sur la composition ethnique et les relations interethniques/interculturelles dans l'espace urbain, ainsi que dans l'espace rural au sein de petites communautés suivant les politiques de régionalisation de l'immigration (Belkhodja et Vaatz-Laroussi, 2012 ; Fourot, 2013 ; Vaatz-Laroussi, 2005). Fourot (2013) propose quatre facteurs principaux pouvant expliquer les trajectoires divergentes dans les villes canadiennes : « les relations intergouvernementales; le système politico-administratif des gouvernements municipaux; les normes et les discours; et les relations avec la société civile organisée et les citoyens » (Fourot, 2013, p.206-207).

L'analyse des politiques municipales au cours des années 2000 s'est ensuite construite autour d'une perspective démographique de gestion de la diversité. Les études sur les relations interculturelles et le vivre-ensemble à Montréal (notamment dans les travaux du CEETUM ou même du LABRRI) (Fourot, 2013 ; Poirier, 2005 ; Germain et al., 2003 ; Rocher, 2013 ; Tate et Quesnel, 1995), et les publications sur la gestion municipale de la diversité abondent. On s'intéresse à la réceptivité ou encore à l'ouverture des administrations municipales face aux populations immigrantes et ces recherches se penchent sur « les orientations idéologiques des politiques et de la place qu'elles devraient prendre dans l'espace public » (Rocher & White, 2014, p.29). Rocher (2013) montre les écarts entre discours et pratiques, alors que Germain & *al.* (2003) documentent l'évolution des politiques et programmes à l'échelle municipale. Dans un autre article publié en 2013, Annick Germain explore en profondeur la question de l'intégration des immigrants dans les politiques municipales. En effet, bien que sur papier les municipalités canadiennes n'aient aucun rôle en matière d'immigration (Toronto étant la seule exception en vertu d'un accord trilatéral, voir Praznik & Shields, 2018), la Ville de Montréal « soumet régulièrement des mémoires aux consultations parlementaires [...] dans lesquels elle dénonce la quasi-absence de ressources allouées par le gouvernement provincial pour faire face à l'arrivée d'immigrants toujours plus nombreux » (Germain, 2013, p.46).

Un autre facteur est identifié dans la littérature comme pouvant avoir une incidence sur les politiques migratoires à l'échelle municipale : la réorganisation des administrations municipales dans les provinces (Fourot, 2015, p. 421). À Montréal, la décentralisation de certains arrondissements leur a conféré davantage de responsabilités, ce qui a entraîné une réponse plus diversifiée aux enjeux liés à l'immigration (Jouve, 2006). En outre, la politique partisane ainsi que la direction des maires sont également des facteurs déterminants dans l'élaboration des politiques locales (Mévellec, 2009). Plusieurs chercheurs ont souligné le rôle des fonctionnaires et des élus dans l'élaboration des politiques et dans la représentation municipale, en particulier en matière d'immigration où l'opinion et les attitudes sont particulièrement saillantes (par exemple, Poirier, 2006 ; Tossutti, 2012). Des figures comme celle de l'ex-maire Jean Doré à Montréal ou Gilles Vaillancourt à Laval montrent à quel point le leadership politique peut avoir une influence sur l'action politique locale, notamment lorsque des personnes exercent leur pouvoir dans les conseils municipaux pendant une décennie, voire deux (Fourot, 2015).

Depuis la seconde moitié de la décennie 2010, une tendance récente dans l'étude des politiques municipales en matière d'accueil et d'établissement des immigrants dans les villes est portée sur les politiques de ville sanctuaire, notamment aux États-Unis ainsi que dans les pays du Commonwealth (Bauder, 2017). Cette littérature met l'accent sur le rôle des gouvernements locaux dans les politiques

d'accès aux services pour les personnes sans statut légal, en résistance aux juridictions et compétences fédérales. Au Canada, bien que ces pratiques tendent à ne pas être respectées par les services de police, on entend généralement par *politique de ville sanctuaire* l'octroi de services médicaux, l'accès à des programmes de santé publique, de protection contre les incendies et d'autres ressources récréatives (Bauder, 2017, p.179). Certaines villes autoproclamées sanctuaires, notamment aux États-Unis, défendent la nécessité de fournir des services et une protection contre la juridiction fédérale (McDonald, 2012; Paquet, 2017). Bien que la majorité de la documentation disponible sur le sujet se concentre principalement sur Toronto plutôt que sur le cas montréalais, la plupart des critiques concernent la pertinence même d'une telle notion lorsque les services médicaux de base ne sont même pas universellement accessibles aux personnes dans le besoin (Ridde, 2018, p.282).

Enfin, Rocher & White (2014) montrent bien qu'il n'y a pas que le milieu académique qui publie sur ces enjeux, tel que l'illustre l'Union des municipalités (UMQ) qui a édité un Livre blanc des villes en 2012 afin de favoriser l'atteinte d'objectifs tels que « le rapprochement entre citoyens et instances décisionnelles, et la réconciliation entre les instances des pouvoirs provinciaux et municipaux » (p.30). Ce sont d'ailleurs ces types d'acteurs paragouvernementaux qui, à l'échelle municipale, promeuvent l'utilisation de notions comme les *villes inclusives* ou *villes accueillantes* qui sont populaires depuis quelques années. Il faut mentionner qu'à la suite du *Symposium international sur l'interculturalisme* organisé en 2011 en collaboration avec le Conseil de l'Europe, Montréal se situait deuxième en Amérique du Nord en tant que cité interculturelle (White, 2014). La « philosophie d'action » dont se prévaut la Ville de Montréal en matière d'immigration et d'intégration lui vaut une réputation positive en matière de politiques municipales, tenant compte « des besoins d'une population diversifiée et du contexte mondial actuel qui se traduit par l'intensification des contacts entre personnes de différentes origines » (Rocher & White, 2014, p.32).

## Méthodologie

Ce rapport a été conçu dans le but de mieux appréhender les structures d'accueil et d'intégration des immigrants à l'échelle municipale. Pour ce faire, notre méthodologie s'est exécutée en deux temps. En premier lieu, la démarche méthodologique a consisté en la recension de toutes les structures chapeautées par la Ville de Montréal ainsi que des programmes proposés à cet effet. Pour cela, nous avons pris pour point central l'organigramme 2019 de la Ville de Montréal afin d'identifier toutes les entités, les divisions ainsi que tous les bureaux s'adressant spécifiquement ou plus largement aux immigrants de Montréal (voir Graphique 1). Par ailleurs, des recherches sur internet notamment sur les sites Google et de la Ville de Montréal ont été menées nous permettant d'examiner un nombre de ressources importantes en termes de littérature grise. Nous avons ainsi pu consulter plus d'une vingtaine de rapports produits par la municipalité et ses divers bureaux, mais également des sources provenant du Gouvernement du Québec, des organismes communautaires et des associations travaillant avec cette population<sup>10</sup>. Les revues de presse ont également constitué une source importante de données. En second lieu, une rencontre avec le directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), Stephan Reichhold, nous a également aidées à identifier plusieurs programmes et structures propres à l'organisation des services d'accueil et d'intégration à l'échelle de la Ville de Montréal. Cette rencontre nous a ainsi permis de cartographier la circulation de ressources financières attribuées par le Gouvernement du Québec aux divers établissements administrés par la ville. Aussi, grâce à ces données et en nous appuyant sur l'organigramme 2019 nouvellement remanié de la Ville de Montréal, nous avons

identifié tous les bureaux, divisions et services qui s'adressent plus spécifiquement à la population immigrante de Montréal. Une validation auprès de nos collaborateurs à la Ville de Montréal a été faite pour vérifier les faits et identifier les omissions possibles.

# Ville de Montréal – Organisation municipale 2019

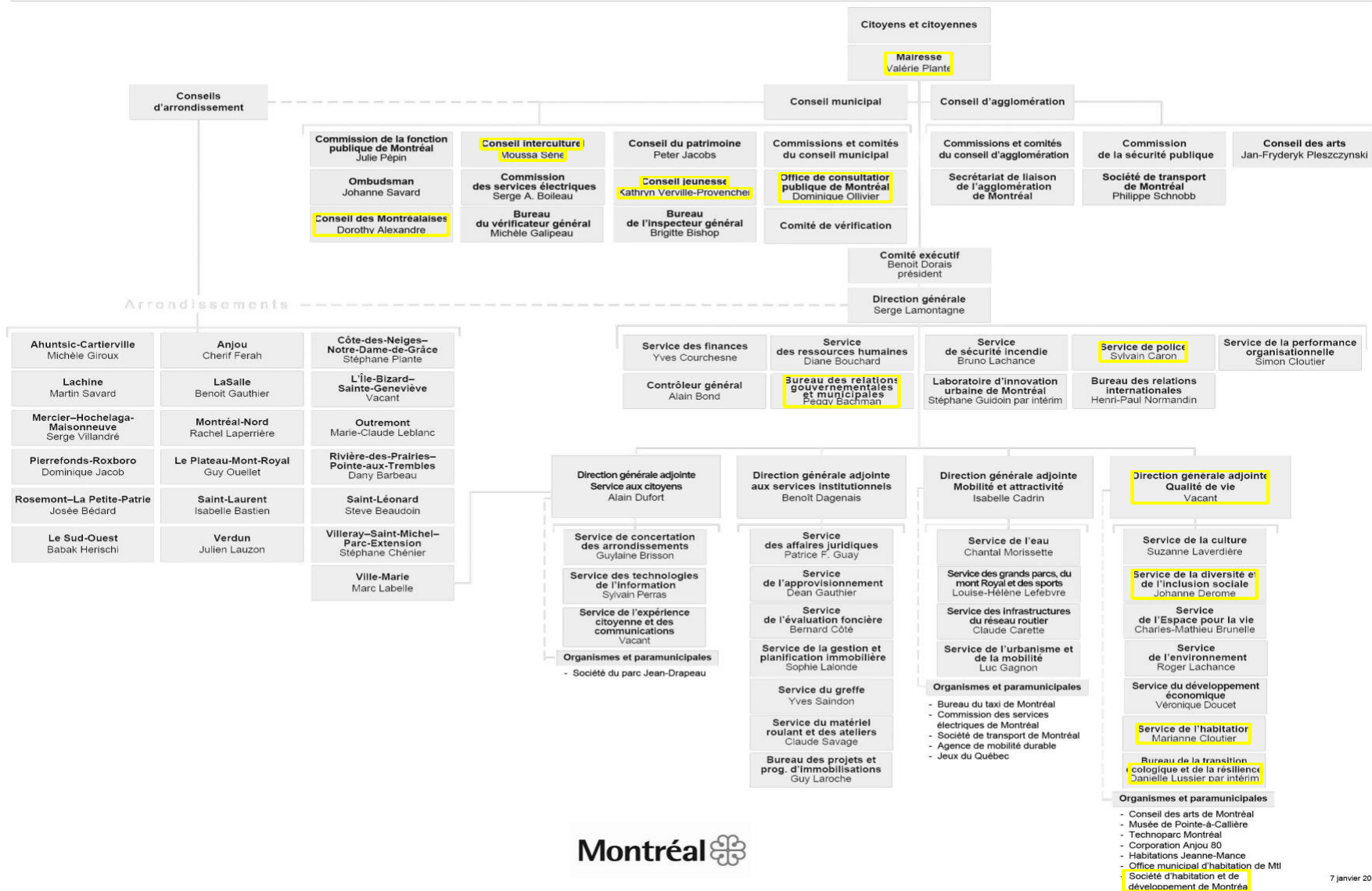


Figure 1: Organisation municipale 2019 de la Ville de Montréal

## Notes d'observation

Comme nous l'évoquions plus tôt, les changements de gouvernements, à toutes les échelles de pouvoir, provoquent des remaniements considérables dans les politiques, les structures et les programmes particulièrement en ce qui concerne l'immigration. À l'échelle municipale, l'élection de la nouvelle mairesse Valérie Plante en 2017 a eu un impact certain sur les moyens mis en œuvre pour l'accueil et l'intégration des immigrants sur le territoire métropolitain. Remarquons notamment l'impossibilité d'accéder à plusieurs sources rédigées durant le mandat de Denis Coderre. En outre, la Ville de Montréal procédait à la refonte de son site internet au moment de la recherche documentaire, ce qui a pu complexifier notre recherche, et comme le site ne contient pas d'archives, il a été parfois ardu de collecter des données sur certaines entités mises en place avant 2017. Il est également important d'évoquer le manque de documentation sur les divisions administratives telles que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) ou le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM). Le site de la Ville de Montréal ne présente que des informations limitées sur les dates de création de ces entités, le contexte duquel celles-ci ont émergé, alors que de manière générale leurs objectifs étaient assez facilement accessibles. La littérature grise consultée abondante à certains égards et absente à d'autres aura contribué à rendre notre démarche plus longue et plus complexe. Il nous a donc fallu trouver des alternatives pour collecter les données manquantes notamment en faisant appel à divers partenaires de cette recherche, experts en la matière et/ou travaillant pour des organismes ou pour la Ville de Montréal elle-même.

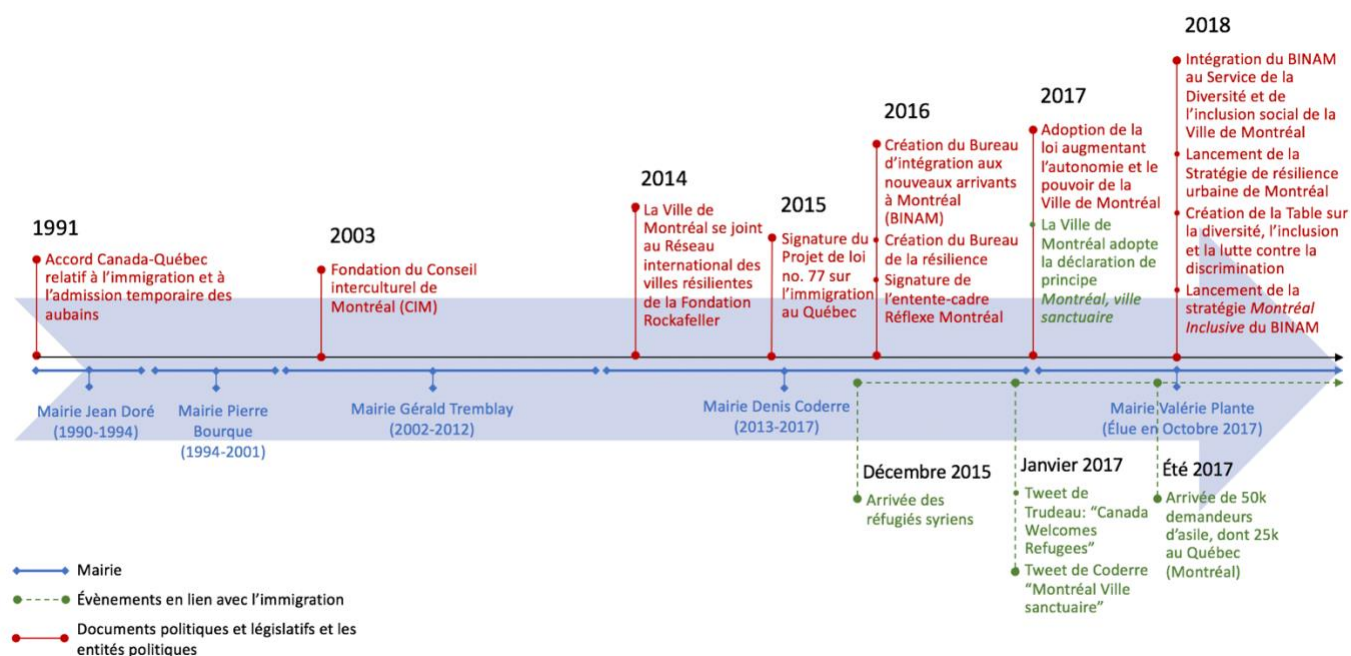


Figure 2: Changements municipaux à Montréal jusqu'en 2019

## Entités/Divisions administratives

### **Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)**

Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal est né de la volonté de la Ville de Montréal à prendre part activement à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants suite au projet de loi n.77 sur l'immigration au Québec. Créé en février 2016, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal a la responsabilité de développer des stratégies visant à améliorer l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal tant sur le plan économique que social. Il veille aussi à la coordination de l'offre de services sur le territoire montréalais afin de faciliter leurs contributions positives à la société montréalaise.

La Ville de Montréal, par le biais du BINAM, veille à la concertation, coordination et cohésion des actions en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes sur son territoire. Dans un contexte de mouvement migratoire exceptionnel, en accord avec les principes de la « ville responsable et engagée », les instances municipales veillent à poser les actions nécessaires afin que le processus d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile comme des réfugiés soit le plus efficace possible.

Le nouveau directeur général de la Ville de Montréal, Serge Lamontagne, a procédé à une réorganisation administrative complète de la Ville de Montréal à l'automne 2018, et le BINAM a été intégré au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale sous la direction générale de Johanne Derome. Le BINAM poursuivra sa mission distincte au sein du Service de la Diversité et de l'inclusion avec la même équipe dirigée par Marie-Christine Ladouceur-Girard. Le *Service de la diversité et de l'inclusion sociale* ajoutera, à cet effet, le terme « inclusion » à sa dénomination<sup>11</sup>.

### **Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

La Direction de la diversité sociale apporte une expertise-conseil au regard des activités de la Ville et de l'agglomération et dont l'intérêt est de :

- 1- Identifier des enjeux à cet égard ;
- 2- Élaborer des stratégies ;
- 3- Proposer des solutions structurantes dans les domaines du développement social et de la diversité ethnoculturelle en concertation avec les arrondissements, les villes liées, les autres services corporatifs et les partenaires privés et publics ;
- 4- Gérer les ententes avec les grands partenaires, dont quatre ministères<sup>12</sup> du gouvernement du Québec.

Dirigé par Johanne Derome, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale relève de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à la Ville Centre et comporte la Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations.



Ce service, anciennement connu sous le nom du *Service de la diversité sociale et des sports*, œuvre dans les programmes et politiques en lien avec les relations interculturelles et les groupes spécifiques (nouveaux arrivants, minorités et autres). La structure a pour mission, d'une part, de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle, mais également de valoriser les compétences des personnes et des collectivités montréalaises dans un souci du développement d'un Montréal solidaire et inclusif. Depuis le mois de novembre 2018, le service inclut aussi désormais le BINAM. Le Service du développement économique a également été rattaché à cette direction à l'automne 2018 et son mandat a été revu pour désormais « contribuer davantage à l'épanouissement des quartiers »<sup>13</sup> (voir section sur les *TIP*).

Dans les arrondissements : le Service du développement social et de la diversité est responsable de mettre en œuvre les orientations et programmes de la Ville Centre.

### **Bureau de la transition écologique et de la résilience**

En décembre 2014, Montréal s'est joint au réseau international des villes résilientes de la Fondation Rockefeller 100RC<sup>14</sup>. À travers ce programme, la ville a reçu une assistance technique ainsi que des ressources financières pour une période de deux ans afin de développer et d'implanter une stratégie de résilience urbaine, incluant l'embauche d'un directeur ou d'une directrice de la résilience.

En janvier 2016, le maire Denis Coderre invitait divers représentants des gouvernements, des milieux d'affaires et de la culture, des groupes communautaires et des universitaires de différents horizons à un *Atelier de résilience de Montréal*. Le Bureau, originalement dirigé par Louise Bradette nommée lors de cet événement et maintenant dirigé en intérim par Danielle Lussier.

La création du *Bureau de la résilience* au sein de l'administration de la Ville de Montréal eut lieu en avril 2016. Depuis les remaniements à la structure administrative de l'automne 2018, Montréal regroupe les services du développement durable et de la résilience pour en faire le *Bureau de la transition écologique et de la résilience*. Relevant de la Direction adjointe à la qualité de vie de la Ville de Montréal, mais basée au siège social de la Direction de la sécurité civile, la structure est dédiée à la conception d'une stratégie de résilience permettant d'anticiper d'éventuelles situations d'urgence en contexte urbain. La mission de l'entité est ainsi centrée sur la prévention des risques, la diminution des vulnérabilités des citoyens, l'adaptation aux enjeux socio-économiques et environnementaux, dont la planification et la gestion des urgences. La stratégie de résilience est appuyée par l'expertise-conseils de la Fondation Rockefeller relativement à la question de résilience urbaine, par une plateforme collaborative sur l'implantation de la stratégie et bénéficiera d'un accès privilégié à des partenaires impliqués dans le projet tels que Microsoft, AECOM, ARUP et Véolia.

Le lancement de la *Stratégie de résilience urbaine de Montréal* s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Montréal en juin 2018. Trois axes de travail (orientations stratégiques) comportant trois objectifs majeurs ont été déterminés pour amener la ville de Montréal à devenir une ville résiliente :

**Orientation 1** : Agir pour soutenir une communauté solidaire et sécuritaire : quoi qu'en général cette orientation vise à stimuler l'engagement citoyen de tous les membres de la collectivité, l'*objectif C* : « Développer des mécanismes d'entraide et d'inclusion pour favoriser la solidarité entre citoyens et réduire les vulnérabilités » se rapporte spécifiquement à la population immigrante en favorisant le développement du capital social, en soutenant l'**intégration des immigrants à la vie montréalaise**, et en

répertoriant les personnes en situation de vulnérabilité et en développant des moyens de communication efficaces et accessibles.

**Orientation 2 :** Agir pour protéger notre milieu de vie : gestion des risques environnementaux, notamment la gestion des matières toxiques, des infrastructures et leur adaptation aux changements climatiques. Cette orientation concerne aussi les initiatives de développement durable et de développement résilient dans l'optique de ville intelligente.

**Orientation 3 :** Agir pour maintenir une économie diversifiée et innovante : par la bonne préparation des entreprises et des places d'affaires et des chaînes logistiques en cas de perturbations, en développant des solutions de mobilité intelligente au quotidien et en urgence ; pour les personnes, autant que pour les marchandises et en faire l'analyse de risques. Finalement, cette troisième orientation comporte une dimension de développement économique qui fait mention des immigrants et qui propose que la ville doive « *capitaliser les atouts de savoir et de créativité [...]* La stratégie adoptée est de prendre avantage d'une main-d'œuvre qualifiée et multilingue pour stimuler la capacité d'adaptation de l'économie montréalaise en proposant des pistes d'action pour l'intégration des immigrants et des minorités visibles au marché de l'emploi » (emphase ajoutée).

En somme, cette stratégie de résilience fait très peu référence à l'immigration ou aux personnes immigrantes, qu'elle inclut tantôt dans sa conception de personnes vulnérables et isolées, tantôt comme levier de créativité et d'innovation pour stimuler le développement économique<sup>15,16</sup> (Stratégie montréalaise pour une ville résiliente, juin 2018).

### **Bureau des relations gouvernementales et municipales (relevant de la direction générale)**

Dirigé par Peggy Bachman, le Bureau des relations gouvernementales et municipales promeut les intérêts de Montréal auprès des partenaires municipaux, gouvernementaux et institutionnels afin d'accroître les impacts positifs pour la ville et ses habitants. L'un des objectifs 2018 de la structure est la signature des ententes sectorielles du Réflexe-Montréal en termes d'habitation, d'économie, d'immigration et de culture.

### **Service de la culture (relevant de la direction générale adjointe à la qualité de vie)**

De manière générale, le *Service de la culture* entreprend de :

- 1- Consolider, développer et accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle ;
- 2- Poser des actions structurantes pour le développement et la consolidation des milieux culturels et créatifs ;
- 3- Fournir une expertise professionnelle à la direction générale, aux arrondissements et aux services centraux ;
- 4- Agir à titre de répondant municipal face aux milieux culturels, aux partenaires publics et privés, ainsi qu'au grand public en matière de culture.

En ce qui concerne l'accueil et l'intégration des immigrants, l'objectif du Service de la culture est d'accroître l'offre de services répondant aux besoins particuliers de certains publics dans une approche inclusive, particulièrement les personnes immigrantes et les groupes vulnérables. En ce sens, l'entité met en place des projets de médiation multiculturelle et intergénérationnelle notamment le projet *Comptines et berceuses en courtepoin*<sup>17</sup> à la maison de la culture de Côte-des-Neiges où la conteuse Renée Robitaille recueille les récits des familles immigrantes, en collaboration avec l'Association des parents de Côte-des-Neiges et le Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants.

Par ailleurs, il est à noter que des agents de liaison sont déployés dans les bibliothèques des arrondissements — Montréal-Nord, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, LaSalle et Ahuntsic-Cartierville — afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des familles issues de l'immigration par le biais d'animations sur les murs visant la fréquentation des bibliothèques et leur participation à la vie sociale et culturelle. Un effort qui sera poursuivi par le BINAM afin que ces agents deviennent de véritables agents d'intégration au service des nouveaux arrivants.

## **Politique/Stratégies/Plans d'action (engagement pris par la Ville de Montréal)**

### **Loi sur la métropole**

Le Projet de loi no 121 (2017, chapitre 16) dénommée *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, est sanctionné et adopté le 21 septembre 2017. Le Gouvernement du Québec reconnaît alors le nouveau statut particulier de métropole de Montréal. La ville bénéficie ainsi d'un cadre juridique assoupli permettant de prendre davantage de décisions sur les plans économiques et sociaux liées aux spécificités d'une métropole. Outre plus de pouvoir sur les sphères économiques reliées au territoire métropolitain, la Métropole interviendra davantage sur le plan du vivre ensemble en renforçant son rôle dans la solidarité et l'inclusion notamment en matière de développement de l'habitation, d'aménagement du territoire, de la gestion du patrimoine et de l'intégration des nouveaux arrivants.

Selon Martin Coiteux, ministre au MAMOT, les mesures proposées en termes d'immigration à travers cette loi se déclinent en trois points :

- 1- La reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal à la pleine participation en français des personnes immigrantes à la vie collective de la métropole ainsi qu'à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses par la voie de modification législative ;
- 2- La mise en place d'un comité permanent, coprésidé par la Ville de Montréal et le MIDI, dont le mandat sera d'optimiser les services destinés aux immigrants ;
- 3- L'octroi de nouvelles responsabilités confiées à la Ville de Montréal et au BINAM quant aux services de référence aux personnes immigrantes, de concertation, de mobilisation et de participation à la détermination des besoins en main-d'œuvre sur le territoire de la métropole<sup>18</sup>.

## **Entente-cadre Réflexe Montréal découlant de la Loi 121**

L'entente-cadre Réflexe Montréal, signée entre la Ville de Montréal (sous Denis Coderre) et le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) le 8 décembre 2016, veille à la reconnaissance du statut de la ville de Montréal comme métropole. L'Entente a été conclue entre le Gouvernement du Québec dont les représentants étaient Monsieur Martin Coiteux, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité Publique et ministre responsable de la ville de Montréal et la Ville de Montréal représentée par le maire Denis Coderre.

Le gouvernement s'engage à conclure avec la ville et mettre en œuvre des ententes sectorielles en matière d'habitation, de lutte contre l'itinérance, d'immigration, de culture et de patrimoine ainsi qu'en matière d'infrastructures et d'équipements scolaires. Ces ententes concourront, au même titre que la présente entente-cadre, à instituer au sein du gouvernement le « Réflexe Montréal »<sup>19</sup>. Cette entente s'étend sur trois ans, renouvelable par consentement mutuel.

Pour ce qui concerne l'immigration, les entités de la Ville de Montréal à travers notamment la mise en place du BINAM (Bureau de l'intégration de nouveaux arrivants à Montréal) dont la mission a quelque peu évolué dans le temps (voir le Plan d'action du BINAM 2018-2021 p. 13), mais dont les objectifs initiaux, tels que cités dans le « Réflexe Montréal » étaient d'offrir des services de référence et de suivi pour les nouveaux arrivants au Québec (moins de 5 ans), favoriser la participation de cette population, en français dans la métropole et de déterminer les besoins de main-d'œuvre de la métropole afin de sélectionner les candidats à l'immigration. À ce sujet, 5 objectifs ont été déterminés :

- 1- Prise en charge des nouveaux arrivants sur le territoire de la métropole par le BINAM (accueil, communication des renseignements nécessaires à l'arrivée et pour l'installation) ;
- 2- Appuyer l'expertise du BINAM dans l'amélioration continue de leurs services dans la concertation et la mobilisation ;
- 3- Veiller à renforcer les capacités de la Ville de Montréal quant à l'efficacité de l'intégration de l'offre de service dans le cadre des diverses ententes sectorielles<sup>20</sup> ;
- 4- Accroître la participation des personnes immigrantes afin d'encourager davantage leur établissement durable sur le territoire de la métropole et de favoriser leur pleine participation, en français, à la prospérité de la région ;
- 5- Encadrer le choix des candidatures à l'immigration souhaitant élire domicile dans la métropole pour répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

En outre, un comité consultatif coprésidé par la Ville de Montréal et le MIDI, où participent des représentants de divers ministères (le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale), ainsi que des représentants des secteurs communautaires, parapublics et privés, veillera à l'évaluation et au suivi de l'accueil, de l'intégration et de la francisation des nouveaux arrivants dans la métropole<sup>21</sup>.

## **Déclaration de principe « Montréal ville sanctuaire »**

Le 20 février 2017, le Conseil municipal de Montréal adopte la déclaration de principe *Montréal, ville sanctuaire*, visant à la protection et l'accessibilité à plusieurs services municipaux aux personnes qui ne disposent pas de statut légal sur le territoire. Dans ce but, la Commission de la sécurité publique, en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a reçu le mandat d'élaborer une stratégie permettant aux populations vulnérables et sans papiers l'accès aux services publics sans risque de délation<sup>22</sup>.

En juin 2018, l'Association québécoise des avocates et avocats en droit de l'immigration (AQAADI)<sup>23</sup> a rendu public son mémoire sur la proposition de la notion de ville refuge pour la ville de Montréal évoquée par Denis Coderre, alors maire de Montréal, en janvier 2017 en réponse aux actions anti-immigration imposées par le président américain Donald Trump.

Pour autant, la nouvelle mairesse Valérie Plante reconnaissait en mars 2018 que la ville de Montréal n'était pas encore devenue une ville sanctuaire. Le Plan d'action 2018-2021 du BINAM, « Montréal inclusive. L'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, c'est l'affaire de tous ! »<sup>24</sup> lancé à Montréal le 5 décembre 2018 répond à un certain nombre de recommandations issues des consultations menées par le BINAM en 2017 et de celles de l'ADAAQI en juin 2018.

En effet, l'ADAAQI a soumis des recommandations concrètes sous un angle juridique et légal pour guider la Ville de Montréal dans l'implantation de mesures nécessaires à la protection des individus sans statut légal ou non documenté.

Les trois mesures principales recommandées par l'association sont :

- 1- La mise en œuvre d'une politique « *Don't Ask, Don't Tell* »<sup>25</sup> auprès de tous ses services municipaux ;
- 2- L'émission d'une pièce d'identité municipale pour tous ses résidents et acceptée dans l'ensemble de ses services ;
- 3- La mise en œuvre d'une politique « *Don't Ask, Don't Tell* » gouvernant les rapports entre les résidents de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Dans son Plan d'action 2018-2021, il n'est plus question de ville sanctuaire, mais bien de « ville responsable et engagée » qui veillera à la mise en place de mesures favorisant l'accès des personnes à statut précaire d'immigration aux services municipaux et à une meilleure protection visant à protéger ces personnes contre les abus, les injustices et les actes criminels (Plan d'action 2018-2021, p.9).

Dans l'Axe 4 de ce plan d'action pour une « Ville responsable et engagée » (p.11) qui se veut transversal, la ville identifie trois objectifs précis :

- Offrir un accès aux services municipaux sans discrimination et sans peur.
- Contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile.
- Mettre en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou actes criminels.

Les différentes stratégies et initiatives mises de l'avant pour y arriver sont :

- Faire valoir les enjeux spécifiques de la clientèle immigrante sans statut légal et à statut précaire d'immigration auprès des services de l'appareil municipal et les accompagner dans l'adaptation de leurs pratiques et les changements de leur offre de services, par les diagnostics, la mise en place d'une « Politique d'accès sans peur » et par la formation en adaptation des pratiques pour l'ensemble des professionnels en interaction avec les résidents de Montréal
- Permettre de desservir les personnes sans statut ou à statut précaire d'immigration et de mieux les accompagner en adaptant les pratiques, par le financement de projets, par la mise en place d'une « Cellule d'intervention et de protection »
- Saisir les opportunités de sensibilisation de la société d'accueil et mettre en valeur les parcours migratoires auprès de la société d'accueil, notamment en faisant rayonner de façon originale les messages d'inclusion auprès de la société d'accueil.

### **Montréal en action : une réponse concertée aux besoins des demandeurs d'asile**

Dans un contexte de mouvements migratoires exceptionnels, comme l'arrivée des réfugiés syriens en 2015-2016 et celle des demandeurs d'asile à la frontière depuis fin 2016, des besoins en matière d'accueil se font ressentir dans la ville de Montréal. Pour cela, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) a le mandat de coordonner les efforts de la Ville de Montréal en cette matière. À cette fin, un *Plan particulier d'intervention pour les demandeurs d'asile* a été produit à l'automne 2017 pour mieux encadrer les actions des divers intervenants montréalais, en collaboration avec les instances provinciales et fédérales concernées. Ce plan vise à :

- Anticiper un événement migratoire exceptionnel et organiser la mobilisation ;
- Mobiliser et coordonner les ressources internes de la Ville de Montréal et maintenir les liens avec les ressources gouvernementales et communautaires<sup>26</sup>.

### **Plan d'action du BINAM « Montréal inclusive » 2018-2021<sup>27</sup>**

Durant la période 2018-2020, ce plan d'action du BINAM tentera de répondre à cinq enjeux principaux concernant les immigrants souhaitant s'établir à Montréal :

- 1- L'intégration économique et emploi pour réduire l'écart entre natifs et immigrants ;
- 2- L'inclusion dans la société d'accueil, dont la cohabitation des cultures ;
- 3- L'accès aux services ainsi que leur coordination et optimisation ;
- 4- L'appui aux personnes à statut précaire d'immigration ;
- 5- L'accès au logement.

Pour veiller à la satisfaction de ces enjeux, le BINAM a établi cinq indicateurs permettant de mesurer les actions de ce plan :

- 1- La mise en place de mesures favorisant l'accès des personnes à statut précaire d'immigration aux services municipaux et à une meilleure protection (voir section sur la déclaration de principe « Montréal Ville sanctuaire » p. 14);
- 2- Le pourcentage de Montréalais sensibilisés à la question de la diversité et de l'inclusion ;
- 3- La réduction de l'écart entre le taux de chômage des nouveaux arrivants et celui des natifs ;

- 4- La satisfaction accrue des immigrants concernant les services qui leur sont offerts ;
- 5- L'amélioration de l'accès au logement pour les nouveaux arrivants.

Le Bureau propose ainsi quatre stratégies pour accélérer le processus d'intégration des immigrants et maximiser leur pleine participation à la vie collective montréalaise :

- 1- Accroître la diversité au sein des employés de la Ville de Montréal et faciliter l'accès à tous types de postes, offrir un accès équitable et mener une action transversale en mettant à contribution l'ensemble des acteurs municipaux pour assurer la cohérence des actions en matière d'intégration sociale et économique des immigrants.
- 2- Accroître la cohérence et l'efficacité de l'offre de services par la coordination de l'écosystème, développer des initiatives concertées avec les acteurs gouvernementaux, municipaux et locaux pour des informations et des services centralisés et accessibles, augmenter le nombre de personnes immigrantes ayant accès aux services offerts à Montréal.
- 3- Valoriser la diversité montréalaise et sensibiliser aux trajectoires multiples et diverses de l'immigration ; informer et impliquer les Montréalais dans le processus d'intégration socio-économique des personnes immigrantes ; identifier les barrières systémiques et travailler à réduire toutes formes de discrimination pour favoriser l'engagement des personnes immigrantes et issues de la diversité ethnoculturelle au sein de leur société.
- 4- Offrir un accès aux services municipaux sans discrimination et sans peur ; contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile ; mettre en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou actes criminels.

### **Plan stratégique des Bibliothèques de Montréal 2016-2019**

Dans le but de contribuer au développement d'une communauté inclusive et engagée, le réseau des bibliothèques de Montréal planifie **quatre objectifs** autour desquels proposer des services adaptés :

- 1- Consolider et développer des partenariats selon l'approche de convergence avec les autres services publics et groupes communautaires (concertation, complémentarité, formalisation des liens en ciblant les efforts en fonction des besoins montréalais ;
- 2- Offrir des services adaptés pour l'accueil et l'intégration des immigrants, en complémentarité et dans une perspective de continuum de services. Les objectifs spécifiques visent à : consolider et développer une offre de services pour les nouveaux arrivants en favorisant le dialogue culturel, la francisation et l'intégration. Ainsi qu'à partager les bonnes pratiques développées par les agents de liaison (dont le mandat est décrit ci-dessous) à l'ensemble du réseau.
- 3- Offrir des services à certains groupes de populations socialement vulnérables afin de combattre l'exclusion sociale, en complémentarité et dans une perspective de continuum de services (alphabétisation, accessibilité universelle) ;
- 4- Offrir des services et des activités afin de favoriser l'accès à l'information et au savoir dans une perspective d'inclusion sociale. (Littératie en finances personnelles ; Littératie de la santé).

### **Rôle des agents de liaison dans les bibliothèques publiques de Montréal**

Le *Projet Agents de liaison* est mis en place en 2008 dans les arrondissements D’Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Lasalle et Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension. Le projet, développé conjointement par le Direction des bibliothèques de Montréal et la Direction de la diversité sociale, est financé dans le cadre de l’entente triennale 2007-2010 entre la Ville de Montréal et l’actuel MIDI (étant le Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles à l’époque). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les quatre postes d’agents de liaison sont financés entièrement par la Ville de Montréal. L’initiative propose d’offrir les services d’agents de liaison, étant également des bibliothécaires, rattachés à une ou plusieurs bibliothèques selon les arrondissements. Quoi qu’il s’adresse à tous les publics, les populations immigrantes sont particulièrement ciblées par ce programme.

La mission du projet est de :

- 1- Démocratiser l’accès au savoir et à la connaissance dans le but de lutter contre les inégalités sociales et améliorer les conditions de vie des citoyens ;
- 2- Présenter une vision des bibliothèques inclusive favorisant l’intégration sociale ;
- 3- Aller à la rencontre des non-usagers notamment les nouveaux arrivants dont les femmes, les enfants et populations vulnérables en général ;
- 4- Viser une implication et un engagement fort dans la communauté ;
- 5- Favoriser le dialogue interculturel ;
- 6- Offrir des partenariats permettant l’union des forces du milieu ;
- 7- Démontrer une souplesse respectant les réalités de chaque quartier.

Le projet vise à répondre à quatre objectifs :

- 1- Favoriser l’accueil et l’intégration des nouveaux arrivants ;
- 2- Améliorer le caractère inclusif de l’offre de services des bibliothèques, dont des services d’informations et de formations aux nouveaux arrivants ;
- 3- Promouvoir le rôle culturel et social de la bibliothèque, ses services ainsi que ceux des partenaires communautaires et institutionnels ;
- 4- Mobiliser le personnel des bibliothèques et le sensibiliser aux attentes et aux besoins de ces clientèles spécifiques.

Dans cette visée, le projet organise en particulier des « cafés emploi », des ateliers de conversation en français, des séances d’informations et de formations sur les services de santé, le système scolaire, les caractéristiques des régions du Québec, des ateliers d’informatique, des éveils à la lecture et de l’information sur les services offerts par arrondissement. Des conférences sur la médiation culturelle et interculturelle sont également offertes<sup>28</sup>.

Dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique québécoise en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion, le *Projet d’agents de liaison dans les bibliothèques publiques* a connu une croissance dans la fréquentation et la participation de nouveaux arrivants à la vie sociale et culturelle. Et ce, grâce à la multiplication des activités d’animation dans les lieux de diffusion culturelle qui rejoignent directement les familles immigrantes. Néanmoins, le rapport révèle une dispersion des ressources financières aux organismes partenaires sans directives appropriées. C’est pourquoi il est recommandé, dans ce document, de revoir les modes de fonctionnement à l’échelle du territoire métropolitain par une



approche intégrée des services performants en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels<sup>29</sup>.

## **Programmes et initiatives**

### **Programmes du BINAM**

#### *Montréal en action : l'intégration des immigrants au marché de l'emploi (par le BINAM)*

Le projet pilote *Intégration-Travail-Formation* est une initiative du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) de la Ville de Montréal mis en œuvre en collaboration avec le gouvernement du Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Dans le cadre de ce projet, quatre grandes entreprises montréalaises se sont engagées, jusqu'à présent, à offrir un travail temporaire rémunéré à des immigrants qualifiés à Montréal pour une période significative, ainsi qu'à leur fournir un plan individualisé d'intégration et de formations. L'objectif général de ce projet est d'accélérer le processus d'intégration professionnelle des nouveaux arrivants qualifiés dans un poste répondant à leur niveau de qualification et de compétences. Les objectifs spécifiques de l'initiative sont :

- 1- Offrir une expérience de travail significative dans une grande entreprise pouvant aller jusqu'à 52 semaines pour une cohorte de 12 à 15 travailleurs qualifiés nouvellement arrivés ;
- 2- Implanter un programme de parrainage professionnel au sein des entreprises ;
- 3- Offrir des formations d'appoint répondant aux besoins spécifiques de chacun des participants.

Le projet prévoit les mesures suivantes :

- 1- Un accès à des subventions salariales de Services Québec pouvant aller jusqu'à concurrence du salaire minimum (une première pour les grands employeurs) ;
- 2- Une promotion des postes dans de multiples et vastes réseaux (Ville de Montréal, CCMM, organismes d'employabilité, etc.) ;
- 3- Un soutien financier de Services Québec pour les formations d'appoint ;
- 4- Une offre de formations en communication et gestion interculturelles par la Ville de Montréal

#### *Territoires d'inclusion Prioritaires (TIP) du BINAM<sup>30</sup>*

En collaboration avec les arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent – Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard – Anjou (TIP retenus pour 2018-2021), les conseillers en partenariat territorial analysent le territoire, travaillent en synergie avec les arrondissements et rendent compte des particularités locales. Ils ont une expertise fine en intégration des nouveaux arrivants et s'assurent de la partager avec les autres acteurs dans leur territoire.

En produisant des collectes de données et en développant une cartographie du dispositif de services offerts sur ces territoires, les conseillers contribuent à une compréhension métropolitaine des réalités migratoires par la réalisation d'un diagnostic de terrain et des activités de consultation. Ils identifient les liens de collaboration et de référencement entre les organismes et sont à même de faire état du continuum de services. Ils développent des stratégies pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants de manière transversale en bonifiant l'action locale et en sensibilisant les services centraux de la Ville.

Le programme TIP signifie aussi un soutien financier de 3,9 M\$ pour des projets structurants locaux et des services mutualisés dans les TIP. Ce financement valorise les dynamiques et les actions porteuses et facilite le développement de projets structurants dans les six territoires.

#### *Programme d'accompagnement et de mentorat des leaders de projets financés « Les mentors de l'inclusion »*

Six mentors sont choisis pour encourager les responsables des projets financés à saisir de nouvelles occasions et à rencontrer des intervenants stimulants. L'objectif de ce programme est de bâtir un réseau de personnes d'exception qui multiplieront l'impact des projets qui sont financés<sup>31</sup>.

#### **L'entente MIDI-Ville**

Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la Métropole. En parallèle, la province et la Ville de Montréal ont signé l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

L'entente MIDI-Ville est un protocole d'entente triennale, pour la période 2018-2021, entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000 \$ pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

La Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec stipule, « dans les limites prévues par la loi et conformément aux politiques du gouvernement du Québec en matière d'immigration, que la Ville contribue, par son offre de service d'accompagnement des personnes immigrantes sur son territoire, à leur pleine participation, en français, à la vie collective de la métropole ainsi qu'à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses »<sup>32</sup>.

Dans le cadre de son Programme Mobilisation-Diversité, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) propose à la Ville de Montréal de faire partie d'un partenariat renouvelé, qui mettra sur son rôle d'acteur-clé pour l'édification de collectivités plus inclusives.

#### **Orientations stratégiques**

L'entente MIDI-Ville mise d'une part, sur des services aux nouveaux arrivants performants et, d'autre part, des actions structurantes auprès de la société d'accueil. Plus précisément, les projets doivent viser un ou plusieurs des objectifs généraux suivants :

- réduire la discrimination par le développement d’actions de sensibilisation et de promotion auprès de la société d’accueil;
- contribuer à la protection et au respect des droits des nouveaux arrivants;
- combattre l’isolement des femmes immigrantes et favoriser leur autonomie financière;
- former et outiller les intervenants communautaires et institutionnels qui œuvrent auprès de la clientèle immigrante;
- réduire les obstacles qui nuisent à l'embauche des personnes immigrantes;
- conscientiser les employeurs montréalais aux apports positifs de la diversité dans leurs entreprises.

### **Programmes d’intégration au marché du travail (en collaboration avec Emploi-Québec)**

#### *Programme Valorisation Jeunesse*

Lancé en mai 2009 par le maire de l’époque, Monsieur Gérald Tremblay, ce programme propose des expériences formatrices pour les jeunes issus de l’immigration et des minorités visibles. En 2016, la ministre du MIDI, Madame Weil et Monsieur Coderre, maire de Montréal à cette période, ainsi que la Directrice générale d’*Intégration jeunesse Québec*, Madame Baillargeon, mettent en œuvre l’initiative *Valorisation-jeunesse — Place à la relève*, désormais soutenue par le MIDI, le MTESS et le MEES<sup>33</sup>.

#### *Programme Emploi Nexus*

Ayant pris fin en avril 2018, c’est dans le contexte de pénurie de main-d’œuvre que la Ville fait appel à des immigrants qualifiés par le biais du programme municipal *Emploi Nexus* en collaboration avec Emploi-Québec. Créé en 2011, ce programme offre des ressources (outils, support et informations) aux entreprises de la métropole pour le recrutement d’immigrants disposant d’une formation spécialisée. Il vise à sensibiliser les entreprises innovantes au potentiel des travailleurs qualifiés issus de l’immigration en réalisant des activités d’information ciblées telles que des ateliers et des formations sur le recrutement, la gestion de la diversité et le codéveloppement, ou encore grâce au service-conseil personnalisé sur les subventions et les programmes gouvernementaux<sup>34</sup>.

#### *Programme de parrainage professionnel*

Ce programme, créé en 2005 par le Conseil jeunesse de Montréal et mis en œuvre par l’administration municipale, a pour but de permettre d’offrir une expérience de travail dans le secteur d’activité correspondant à leur expertise. Afin de maximiser l’apprentissage, le projet prévoit l’implication de parrains et de marraines dont le rôle est de favoriser le transfert d’expertise auprès des participants. En partenariat avec le MIDI (MICC) et Emploi-Québec, la Ville de Montréal offre un soutien qui vise à financer les salaires des stagiaires<sup>35</sup>.

#### *Programme Alliés – Alliés Montréal*

Ce programme fournit un appui aux leaders locaux dans plusieurs grandes villes et régions du Canada afin de favoriser l'emploi des personnes immigrantes qualifiées en créant des services et des programmes adaptés. Outre le fait de faire rayonner la Ville comme leader de la diversité aux niveaux pancanadiens et internationaux, le projet vise à consolider les besoins de personnel des entreprises et les talents issus de l'immigration. Le programme Alliés Montréal, en collaboration avec les entreprises et organismes partenaires (37 entreprises et 35 organismes), a mis sur pied des « tables d'échange de pratiques », un service de mentorat et un projet en milieu de travail visant la rétention de travailleurs. Alliés Montréal s'inscrit dans un réseau pancanadien nommé ALLIES (Assisting Local Leaders with Immigrant Employment Strategies)<sup>36</sup>.

#### *Réseau PME Montréal*

PME MTL est un réseau efficace de référencement et d'accompagnement des immigrants entrepreneurs en collaboration avec les organismes communautaires. Issu de la réorganisation du réseau de soutien des entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux Centre local de développement (CLD) et Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) de Montréal. Aussi, après le réaménagement du modèle montréalais de développement économique local faisant suite à la signature d'un pacte fiscal entre le Gouvernement du Québec et les municipalités, la ville de Montréal met en place un nouveau réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises en 2014 : PME MTL. La mission du réseau est entre autres de conseiller les entreprises dans l'intégration des immigrants et d'offrir outils et ressources en la matière<sup>37</sup>.

**Partenaires provinciaux et municipaux :** Fonds de solidarité FTQ et Fonds local de solidarité, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, Ville de Montréal.

#### **Autres programmes**

##### *Programme des Femmes-Relais*

Créé en 2004, le programme est conçu pour renforcer le potentiel des femmes immigrantes, une population vulnérable au regard du gouvernement québécois. Le programme a pour mission de faciliter l'intégration des femmes immigrantes s'installant à Montréal. L'intérêt est de former des femmes, elles-mêmes immigrantes, qui prendront le relais auprès de leur communauté en offrant des services de traduction, d'accompagnement, de soutien et de références et d'écoute. Le jumelage entre immigrantes de plus longue date et nouvelle arrivante propose un espace pour briser l'isolement et offrir des outils visant à une meilleure intégration des femmes immigrantes dans la société québécoise. Par ailleurs, les femmes immigrantes de plus longue date, ne connaissant pas tous les rouages de la société québécoise, peuvent tout autant bénéficier des ressources de ce programme. C'est dans le cadre du programme Montréal inclusive du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal en janvier 2019 que le projet est soutenu dans la perspective de créer un réseau métropolitain de femmes-relais.

##### *Agents en relations interculturelles du SPVM*

Ce programme émerge directement de l'adoption d'une politique contre le profilage racial et illicite dans les Services de police de la Ville de Montréal en 2004. La nouvelle politique de développement des compétences interculturelles est fondée sur trois orientations : 1) Développer les compétences interculturelles ; 2) Développer un système d'alerte pour détecter les comportements inattendus ; et 3) Accroître les liens de confiance et le rapprochement avec les communautés et les autres partenaires. Le programme vise notamment à appliquer trois mesures principales :

- 1- Concevoir et diffuser un programme de formation destiné à l'ensemble du personnel sur le développement des compétences interculturelles et l'intervention en milieu interculturel ;
- 2- Mettre en place des stratégies de sensibilisation destinées au personnel et portant sur la diversité culturelle, par une implication des représentants des communautés ethnoculturelles à cette formation ;
- 3- Tenir des stages d'accueil pour les nouvelles affectations dans les PDQ. L'objectif sera de faire connaître aux policiers les partenaires locaux et les ressources disponibles<sup>38</sup>.

#### *Programme SILA du SPVM*

En 2010, après le séisme qui anéantit l'île d'Haïti, Yolande James alors ministre au Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC — ancien MIDI), met en branle un Programme Spécial de Parrainage Humainitaire (PSPH) afin d'accueillir 3000 victimes haïtiennes. La Ville de Montréal n'est pas en reste puisque la chef d'équipe de la Direction de la diversité sociale, Claudie Mompoin, se voit mandater le développement de projets d'intégration et autres initiatives de solidarité pour les victimes du tragique événement. Elle développe donc le projet pilote du Soutien à l'intégration, liaison et accompagnement (SILA) visant à accompagner les nouveaux arrivants du PSPH qui sera financé dès février 2010 par le MICC<sup>39</sup>.

#### *Programmes de la Diversité sociale — Service de la diversité et l'inclusion sociale<sup>40</sup>*

Concernant les relations interculturelles et les groupes spécifiques (immigrants, minorités visibles et personnes vulnérables), le *Service de la diversité et l'inclusion sociale* a pour mission la promotion de la diversité, le soutien au développement de relations interculturelles, la lutte contre la discrimination raciale, dont la mise en œuvre de plusieurs programmes :

- 1- Le programme Montréal Interculturel (PMI)
- 2- La formation des employés et des gestionnaires municipaux ; et le soutien à divers événements ;
- 3- Collaborer avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) pour la mise en œuvre de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;
- 4- Réaliser un bilan de l'offre de formations et adapter leur contenu à la diversité montréalaise ;
- 5- Réviser les orientations du Programme Montréal Interculturel ;
- 6- Procéder à la remise du Prix interculturel de Montréal — Abe Limonchik ;
- 7- Mesurer l'atteinte des actions prévues au Plan d'action en accessibilité universelle 2015-2018 à partir d'indicateurs élaborés en 2016 ;
- 8- Dresser le Bilan des actions soutenues en 2017 dans le cadre de la Politique de l'enfant et élaborer le Plan d'action 2018 ;
- 9- Contribuer à la diffusion et à la mobilisation autour des résultats de l'Enquête TOPO
- 10- Finaliser les démarches d'adoption du :

- a. Plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 ;
- b. Plan d'action municipal pour les aînés 2018-2020.

#### *Programme Montréal interculturel (PMI) 2019<sup>41</sup>*

Le programme Montréal interculturel (PMI) a pour objectif de soutenir des projets contribuant à la mise en œuvre des orientations municipales en matière de relations interculturelles dans une perspective de lutte contre la discrimination et le racisme. L'objectif principal du programme est de contribuer au développement de relations interculturelles harmonieuses entre les Montréalaises et les Montréalais, mais également d'encourager une meilleure compréhension entre les cultures dans le respect des droits de la personne et des valeurs démocratiques, de sensibiliser les citoyens et citoyennes de Montréal en matière d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, de lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination. La Ville de Montréal offre un soutien financier de 2000 \$ à 7500 \$ à tout organisme de la métropole poursuivant ce but.

#### *Centre de référence du Grand Montréal (CRGM)<sup>42</sup>*

La spécificité de ce centre est d'offrir des références sociocommunautaires à divers groupes de la population notamment les nouveaux arrivants. Créé en 1956 par la comédienne Jeannine Boyer, le centre de Référence du Conseil fusionne avec l'entité Information and *Referral Services of the Montreal Council of Social Agencies* et devient en 1969 le Centre de référence du Grand Montréal. Le centre se propose d'informer pour aider en :

1. Renseignant les personnes et les groupes sur les lois et les services relatifs à la sécurité sociale, au bien-être, à la santé et aux loisirs ;
2. Référant les personnes et les groupes à l'organisme du milieu capable de répondre à leurs besoins particuliers et communiquer si nécessaire avec les services afin de faciliter les démarches des clients ;
3. Recueillant les données sur les besoins exprimés par la population et les transmettre aux organismes de coordination et de planification, en particulier lors de la publication de notre rapport annuel ;
4. Publiant divers répertoires.

Une entente entre la Ville de Montréal et le Centre a été signée concernant le financement et la mise en œuvre d'une ligne d'appel (Info-Aide Réfugiés) dont le but était de rassembler les dons et autres aides des Montréalais envers les réfugiés syriens dès 2016. L'objectif de la mise sur pied de la ligne était de renforcer les capacités des organismes communautaires en centralisant l'aide proposée et de désengorger ces organismes afin qu'ils puissent se concentrer à apporter du soutien aux réfugiés eux-mêmes.

#### **Programmes spécifiques à certains arrondissements**

Les arrondissements reçoivent les recommandations et les programmes de la Ville Centre, mais ont une certaine autonomie dans leur application sur leurs territoires.

*Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social*

Un Accord a été signé pour un soutien financier à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce totalisant la somme de 64 770 \$ à différents organismes dont 50 831 \$ dans le cadre de l'édition 2018 du *Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans* et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal — MIDI — Ville (2018 - 2021) et 13 939 \$ provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement pour compléter le financement du projet *Place aux filles*<sup>43</sup>.

*Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans*<sup>44</sup>

Le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) est né en 2007. Le 16 mai 2007, le comité exécutif adoptait une résolution qui confiait la coordination, la mise en œuvre et le suivi du PIMJ à la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal ainsi que des « Priorités jeunesse municipales 2007-2010 », ces dernières définissant les domaines d'intervention municipaux en cette matière.

Fruit d'une analyse des besoins réalisée avec les membres de la Table d'expertise municipale jeunesse et conçu avec la collaboration des arrondissements et des directions corporatives, le PIMJ a permis de rejoindre plus de 15 000 jeunes par année par l'entremise de projets concertés dans les 19 arrondissements montréalais. Trois commissions permanentes municipales ont recommandé le PIMJ à la suite de consultations publiques réalisées à la demande du Conseil jeunesse de Montréal. En 2011, le programme a fait l'objet d'une évaluation grâce à la collaboration du département de Sciences humaines appliquées de l'Université Concordia. Les constats issus de cette évaluation sont très positifs et le maintien du programme demeure une priorité.

Pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC à l'époque), ce dernier par le biais de la nouvelle entente triennale 2011-2014 signée par les deux parties. Les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration de première et deuxième génération et des minorités visibles, sont identifiés comme clientèle prioritaire de cette entente.

Ce programme vise les jeunes issus des communautés ethnoculturelles (nouveaux arrivants, minorités visibles et immigrants de deuxième ou de troisième génération)<sup>45</sup>.

En plus des actions visant l'intégration et le rapprochement interculturel des organismes travaillant auprès des résidents de HLM, un projet spécial a été lancé en 1999 — Habiter la mixité est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC à l'époque).

Les principaux objectifs d'*Habiter la mixité* sont d'accueillir les nouveaux arrivants, de favoriser les échanges entre les différentes cultures, de leur permettre de tisser des liens avec leur entourage et de les encourager à participer à la vie communautaire. Le projet est appliqué dans cinq arrondissements et se concrétise par des activités conçues pour :

- 1- Rompre l'isolement des personnes ;

- 2- Favoriser les rapprochements interculturels ;
- 3- Amener les immigrants à se familiariser avec leur voisinage et leur milieu.

Par ailleurs, de nombreuses activités sont mises sur pied par des organismes communautaires du milieu. Cette mesure offre l'avantage de permettre aux nouveaux arrivants de découvrir les ressources et les services communautaires présents dans leur voisinage. Les activités peuvent prendre diverses formes, comme des rencontres individuelles avec les familles, des sorties dans la ville ou à l'extérieur, des repas communautaires, des ateliers ou des fêtes, pour n'en nommer que quelques-unes<sup>46</sup>.

### **Comités/Groupes de travail**

#### **Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations**

Le 19 mars 2018 le Cabinet de la mairesse et du comité exécutif de la Ville de Montréal annonçait le nom des 15 membres de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations qui veillera à mettre en place des actions concrètes pour rendre la fonction publique, les services et les programmes municipaux plus innovants et plus représentatifs de la population montréalaise.

Cette table est présidée par Myrlande Pierre et ses membres proviennent des milieux universitaire, politique, communautaire, de la culture ou encore du droit (Marie-Pier Boisvert, Marie-Ève Bordeleau, May Chiu, Karla Étienne, Paul Evra, Odile Joannette, Queen Ka, Dr. Myrna Lashley, Bochra Manaï, Kerlande Mibel, Will Prosper, Shahad Salma, Marie Turcotte et Joshua Wolfe).

#### **Priorités :**

- Employabilité et formation des employés de la Ville de Montréal aux enjeux de diversité ;
- Mise en place des recommandations de la Commission conjointe sur le profilage racial et social ;
- Développement économique et entrepreneurial de la diversité ;
- Représentation de la diversité montréalaise dans les espaces politiques, citoyens et en culture.

La Table agira en complémentarité avec les instances qui réfléchissent déjà à ces questions, comme le Conseil interculturel de Montréal et des services de la Ville de Montréal.

#### **Conseil interculturel de Montréal (CIM)**

Fondé en 2003, le Conseil interculturel de Montréal est un organisme de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles composé de membres de la société civile élus pour des mandats de 2 ans. Son mandat est de conseiller le Conseil municipal de la Ville ainsi que le comité exécutif en matière d'intérêt pour les communautés culturelles et relations interculturelles. Le CIM vise à favoriser l'intégration et la participation des citoyennes et citoyens des communautés culturelles à la vie politique, économique et culturelle montréalaise. Constitué de quinze membres bénévoles, le CIM contribue



activement à la réalisation du mémoire de la Ville de Montréal sur le profilage racial (2010)<sup>47</sup> et au Symposium sur l'Interculturalisme (2011)<sup>48</sup>.

### **Conseil des Montréalaises**

En 2004, le Conseil municipal crée le Conseil des Montréalaises, une entité alors composée de 15 femmes bénévoles. Sa mission est d'agir à titre d'instance consultative auprès du conseil municipal sur tout dossier relié aux conditions de vie des Montréalaises, à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. L'intention du Conseil est de refléter la composition de la population féminine montréalaise et sa diversité (socioéconomique, ethnoculturelle, géographique, intergénérationnelle). L'expertise de ces femmes provenant de divers horizons contribue à l'avancement des connaissances, aux débats et aux décisions qui affectent les femmes de la métropole. Le Conseil des Montréalaises agit à titre d'organe consultatif pour l'administration municipale au regard de l'égalité des genres et du statut de la femme. L'objectif est également d'encourager la participation des femmes à la vie de la communauté. Le CM contribue notamment à l'appui contre les agressions sexuelles en signant un mémoire sur la situation des femmes immigrantes et racisées en lien avec les violences sexuelles.<sup>49</sup>

## **Organismes communautaires**

### **Regroupements d'organismes communautaires**

#### **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**

À titre de regroupement des organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la TCRI a été créée en 1979 et s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome en déployant son expertise comme agent de transformation et de développement social. De par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité. Les objectifs de la TCRI sont particulièrement de soutenir ses organismes membres dans leurs interventions quotidiennes, mais aussi de contribuer au développement d'une meilleure concertation et collaboration entre les intervenants travaillant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, ainsi qu'entre le réseau communautaire et le secteur gouvernemental. La TCRI vise à :

1. Défendre les droits des réfugiés pour leur assurer, entre autres, l'aide nécessaire, lors de leur établissement au Québec ;
2. Développer et améliorer les services offerts aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut ;
3. Sensibiliser et informer la société d'accueil à la réalité des nouveaux arrivants et stimuler le dialogue interculturel.

Sources de financement : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Emploi-Québec<sup>50</sup>.

### **Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RioCM)**

Cette structure rassemble 300 organismes communautaires de la région métropolitaine montréalaise et travaille sur les questions de santé et services sociaux, de la famille, de l'immigration et défense collective des droits. Créée en 1993, la mission du regroupement est de représenter les divers organismes communautaires de Montréal auprès des gouvernements fédéraux, provinciaux et administratifs tout en veillant aux principes et valeurs propres au mouvement communautaire autonome<sup>51</sup>.

## **Organismes subventionnés par la Ville de Montréal**

De nombreux organismes établis dans la métropole ont pour mission l'aide aux nouveaux arrivants en proposant notamment des services d'aide à l'emploi, au logement ou encore en offrant des formations en francisation. Ces structures peuvent être financées soit par la Ville de Montréal seule, soit par celle-ci et d'autres structures gouvernementales québécoises telles que le MIDI, Emploi-Québec, Famille Québec, ou encore par des entités fédérales comme Service Canada entre autres.

Accueil aux Immigrants de l'est de Montréal

Accueil liaison pour arrivants (ALPA)

Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es (ALAC)

Armée du Salut

Association communautaire d'emprunt de Montréal

Bienvenue à NDG

CAMO — Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes

Casa C.A.F.I.

(Centre d'Aide aux Familles Immigrantes)

CARI Centre d'Accueil et de référence sociale et économique pour Immigrants

CACI Centre d'appui aux communautés Immigrantes

CLAM — Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique

Centre Alpha Sainte-Anne

Centre communautaire CEFEDI

Centre d'appui aux communautés immigrantes

Centre des femmes de Montréal-service d'employabilité

Centre des femmes de Montréal-Service de première ligne

Centre recherche d'emploi de Montréal Centre-Nord  
Centre d'écoute et de référence Halte Ami  
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'île  
Centre social d'aide aux immigrants  
Collectif des femmes immigrantes  
Conseil canadien pour les réfugiés  
Emplois en régions  
Fondation d'Engagement Canadien-Vénézuélien  
Fondation Mon Nouveau Bercaïl  
Fondation Ressources-Jeunesse  
L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants  
La Maisonnée  
Maison CACI  
Mutualité des immigrants du Québec  
Ometz Montréal, Services d'assistance aux immigrants Juifs  
Pause famille  
Promis, intégration des immigrants  
Service à la famille chinoise du grand Montréal

14 organismes financés pour la recherche de logement pour les demandeurs d'asile :

Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal  
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)  
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM)  
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)  
Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM)  
Carrefour d'intercultures de Laval  
Carrefour Le Moutier (Longueuil)  
Centre des femmes de Montréal  
Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord

Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)

Entre Parents de Montréal-Nord

La Maisonnée

La Maison d'Haïti

Le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)

## **Annexe I :**

**Budgets 2019 adoptés par la Ville de Montréal pour l'intégration et la diversité** (source : S. Reichhold, TCRI)

- 1,8 \$ millions en budgets supplémentaires pour le service de la Diversité et de l'inclusion sociale ;
- 500 k mis en place des mesures de protection concrètes pour les personnes sans statut à Montréal (ville sanctuaire) ;
- 3.75 \$ millions pour des projets structurants en immigration ;
- Une bonification du Programme Montréal Interculturel ;
- Des fonds pour propulser les artistes issus de la diversité et de l'autochtonie au service de la culture et grâce à un octroi de 1,5 \$ millions pour le Conseil des arts ;
- Une enveloppe de 2 \$ millions pour des appels à projets pour l'entrepreneuriat féminin de la diversité (Accélérer Montréal) ;
- 90 \$ millions en logement et habitation, dont plus de la moitié sera destinée au logement social et abordable.

## Bibliographie

- Abu-Laban, Y. (1997). "Ethnic Politics in a Globalizing Metropolis: The Case of Vancouver." In *The Politics of the City: A Canadian Perspective*, ed. T. L. Thomas. Toronto: ITP Nelson.
- Bauder, H. (2017). "Sanctuary cities: Policies and practices in international perspective." *International Migration*, 55 (2) : 174-187.
- Belkhouja, C. & M. Vatz Laaroussi, eds. (2012). *Immigration hors des grands centres : Enjeux, politique et pratiques dans cinq états fédéraux*. Paris : L'Harmattan.
- Fourot, A. C. (2013). *L'intégration des immigrants : Cinquante ans d'action publique locale*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Fourot, A. C. (2015). "Bringing Cities Back In" To Canadian Political Science: Municipal Public Policy and Immigration. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 48 (2) : 413-433.
- Germain, A., F. Dansereau, F. Bernèche, C. Poirier, M. Alain et J.-E. Gagnon, avec la collaboration d'A.-L. De Polo, C. Legrand, L. Vidal, L. Ainouche et A. Daher. (2003). Dans *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture, Société.
- Germain, A. (2004). Capital social et vie associative de quartier en contexte multiethnique : Quelques réflexions à partir de recherches Montréalaises. *Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 5 (2) : 191-206.
- Germain, A. (2013). Une ville inclusive est-elle une ville sans exclusion? Ou quand la diversité vivifie... ou fatigue. Dans M McAndrew, M Potvin, C Borri-Anadon (dir.) *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité: recherche, formation, partenariat*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 43-60.
- Germain, A. (2018). « Habiter la ville et la transformer. » In *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain*, ed. Deirdre Meintel, Annick Germain, Danielle Juteau & Jean Renaud. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Germain, A., F. Ansereau, F. Bernèche, C. Poirier, M. Alain and J.E. Gagnon. (2003). *Les pratiques de gestion municipale de la diversité à Montréal*. Montreal : INRS.
- Jouve, B. (2006). « Définition municipale et décentralisation à Montréal : vers une recomposition des relations entre les groupes ethnoculturels et la municipalité. » *Revue canadienne de science politique*, 39 (1): 77–96.
- Kostov, C. (2008). Canada-Quebec Immigration Agreements (1971–1991) and their Impact on Federalism. *American Review of Canadian Studies*, 38(1): 91–103.
- Labelle, M., G. Legault, J. Cloutier, N. Lavoie and A. Marhraoui. (1996). « Stratégies et discours sur la discrimination systémique et la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des municipalités de la région de Montréal. » In *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, ed. Khadiyatoullah Fall, Ratiba Hadj-Moussa and Daniel Simeoni. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- McDonald, J. (2012). Building a Sanctuary City: Municipal Migrant Rights in the City of Toronto. In *Citizenship, Migrant Activism and the Politics of Movement*, Routledge: 141–157.

- Mévellec, A. (2009). "Working the Political Field in Stormy Weather: A Mayor's Role in the Quebec Municipal Mergers." *Canadian Journal of Political Science*, 42(3): 773–92.
- Mitchell, K. (1993). Multiculturalism, or the United Colors of Capitalism?. *Antipode*, 25(4) : 263-294.
- Paquet, M. (2016). La fédéralisation de l'immigration au Canada. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Paquet, M. (2017). " Aux États-Unis, des villes sanctuaires". *Plein droit* 2017/4 no.115 <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2017-4-page-11.htm> (Date d'accès 2019-02-05)
- Poirier, C. (2005). *La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives*, (document de recherche), Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture, Société.
- Poirier, C. 2006. « Ethnocultural Diversity, Democracy, and Intergovernmental Relations in Canadian Cities. » In *Canada : The State of the Federation*, ed. Robert Young and Christian Leuprecht. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Rocher, F. (2013). « L'interculturalisme en contexte québécois : les politiques de gestion de la diversité à l'échelle municipale », communication présentée à la conférence « Monitoring Interculturalism in Cities: From Concept to Policy Implementation and its Measurements », GRITIM-UPF et CREQC- UQAM, Université du Québec à Montréal, 12 avril.
- Rocher, F., & White, B. W. (2014). *L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien*. Institut de recherche en politiques publiques, Étude (49) : 1-48.
- Praznik, Jessica & John Shields. (2018). Government of Ontario's Role in Immigration and Settlement. BMRC-IRMU Partnership Research Report: <https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2018/10/Resilience-Government-of-Ontarios-Role-in-Immigration-and-Settlement-Jessica-and-John-October-1-2018.pdf> (Date d'accès 2019-02-05)
- Ridde, V. (2018). Migrants et migrants ? Tensions mondiales entre accueil et rejet. *Canadian Journal of Public Health*, 109 (3) : 281–283.
- Simard, M. (1996). La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes. *Recherches sociographiques*, 37 (3) : 439-469.
- Tate, E. & Quesnel, L. (1995). "Accessibility of Municipal Services for Ethnocultural Populations in Toronto and Montreal." *Canadian Public Administration*, 38 (3) : 325–51.
- Tossutti, L. (2012). « Municipal Roles in Immigrant Settlement, Integration and Cultural Diversity. » *Canadian Journal of Political Science*, 45 (3) : 607–33.
- Vatz Laaroussi, M. (2005). « L'immigration en dehors des métropoles : Vers une relecture des concepts interculturels. » *Canadian Ethnic Studies*, 37(3) : 97–113.
- White, B. W., (2014). « Quel métier pour l'interculturalisme ? », dans L. Emongo et B. W. White (dir.), *L'interculturel au Québec : rencontres historiques et enjeux politiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal : 21-44.

## Notes de fin

<sup>1</sup> Cet accord du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial du Québec sur l'immigration et l'admission des aubains [Accord Gagnon — Tremblay-McDougall] a été signé en 1991 relatif à un financement pérenne, stable et indexé annuellement, destiné à l'accueil et à la francisation des immigrants au Québec. Les sommes versées provenant du gouvernement du Canada vers le Gouvernement du Québec au titre de l'accord sont gérées par le ministère québécois responsable de l'immigration — le Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion [MIDI].

<sup>2</sup> Voir loi sur la métropole page 11

<sup>3</sup> La moyenne des admissions se situe entre 44 000 et 52 000 depuis 2006 avec une croissance d'environ 1.5% annuellement dans la même période. [http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie\\_02.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie_02.pdf) (consulté le 2019-03-26)

<sup>4</sup> Données statistiques d'IRCC: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demande-asile.html> (consulté le 2018-07-30)

<sup>5</sup> Historique des demandes d'asile au Canada, produit par IRCC et l'ASFC, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/role-canada/historique/infographique-asile.html> (consulté le 2018-07-30)

<sup>6</sup> Cet accord est une entente inédite au Canada. D'autres accords entre les gouvernements fédéraux et ceux des autres provinces ont suivi. Voir revue de littérature.

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada. *Protocole d'entente entre le Canada et le Québec concernant certains travailleurs étrangers temporaires et diplômés internationaux*. (2018). <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/quebec/protocole-entente-visant-faciliter-entree-certains-travailleurs-etrangers-temporaires-quebec.html>, consulté le 17 janvier 2019

<sup>8</sup> Montréal accueillait environ 63% des immigrants du Québec dans l'année 2016-2017. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6897,67885704&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67885704&_dad=portal&_schema=PORTAL) (accédé le 2019-03-26)

<sup>9</sup> Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990. Direction générale des politiques et programmes, *AU QUÉBEC POUR BÂTIR ENSEMBLE Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf>

<sup>10</sup> Voir section Organisme subventionnés par la ville de Montréal.

<sup>11</sup> Normandin, Pierre-André. «Réorganisation à la Ville de Montréal. Priorité à la mobilité et aux services à la population» *La Presse Plus*, 22 octobre 2018. ([http://plus.lapresse.ca/screens/af614542-aaf0-4456-9166-e6ace804afc5\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/af614542-aaf0-4456-9166-e6ace804afc5_7C_0.html)) (accédé le 2019-01-10)

<sup>12</sup> Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) ; Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MTES)

<sup>13</sup> Normandin, Pierre-André. «Réorganisation à la Ville de Montréal. Priorité à la mobilité et aux services à la population» *La Presse Plus*, 22 octobre 2018. ([http://plus.lapresse.ca/screens/af614542-aaf0-4456-9166-e6ace804afc5\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/af614542-aaf0-4456-9166-e6ace804afc5_7C_0.html)) Accédé le 2019-01-10

<sup>14</sup> 100 Resilient Cities. <http://www.100resilientcities.org/>, consulté le 17 janvier 2019.

<sup>15</sup> Ville de Montréal. Communiqué — Création d'une nouvelle entité administrative visant à renforcer la résilience de la métropole face aux risques. 11 mai 2016.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,42657625&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=26841](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=26841), consulté le 17 janvier 2019.

<sup>16</sup> Ville de Montréal. « Stratégie montréalaise pour une ville résiliente » page 46.

<https://resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf>, consulté le 28 novembre 2018.

<sup>17</sup> Ville de Montréal — la médiation culturelle. *Tisser une courtepoinTE de comptines et de berceuses*. (2015).

<http://montreal.mediationculturelle.org/tisser-une-courtepoinTE-de-comptines-et-de-berceuses/>, consulté le 17 janvier 2019.



- 
- <sup>18</sup> Coiteux, Martin. Montréal — *Montréal-Notre métropole*. n. d. p.6  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT\\_VDM\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENT\\_SYNTHESE\\_MONTREAL\\_METROPOLE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENT_SYNTHESE_MONTREAL_METROPOLE.PDF), consulté le 16 janvier 2019.
- <sup>19</sup> « Le « Réflexe Montréal » – Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole », s. d., 7.  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT\\_VDM\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE\\_CADRE\\_REFLEXE\\_MONTREAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE_CADRE_REFLEXE_MONTREAL.PDF), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>20</sup> Ententes sectorielles découlant de la présente entente page 19.
- <sup>21</sup> « Le « Réflexe Montréal » – Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole », s. d., 7.  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT\\_VDM\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE\\_CADRE\\_REFLEXE\\_MONTREAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE_CADRE_REFLEXE_MONTREAL.PDF), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>22</sup> « Vote unanime pour faire de Montréal une “ville sanctuaire”. Le Devoir ». (2018)  
<<https://www.ledevoir.com/politique/montreal/492188/montreal-ville-sanctuaire>>, consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>23</sup>ADAAQI. *Montréal ville sanctuaire, un pas dans la bonne direction*. (2018) <http://www.aqaadi.com/wp-content/uploads/2018/07/2018.06-M%C3%A9moire-de-IAQAADI-Montr%C3%A9al-ville-sanctuaire.pdf>, consulté le 17 janvier 2019
- <sup>24</sup> Ville de Montréal. BINAM. « Montréal inclusive. L’intégration des nouveaux arrivants à Montréal, c’est l’affaire de tous ! » (2018). [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/a120223b-01\\_binam\\_planaction\\_web\\_rev.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/a120223b-01_binam_planaction_web_rev.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>25</sup> Politique de non-divulgaration (Don’t ask, don’t tell). <https://ccrweb.ca/fr/res/politique-non-divulgaration-dont-ask-dont-tell>
- <sup>26</sup>Ville de Montréal. *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*. (2018). p.31  
<https://resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>27</sup> Ville de Montréal. BINAM. « Montréal inclusive. L’intégration des nouveaux arrivants à Montréal, c’est l’affaire de tous ! » (2018). [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/a120223b-01\\_binam\\_planaction\\_web\\_rev.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/a120223b-01_binam_planaction_web_rev.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>28</sup> Nathalie Martin. « Le projet Agents de liaison : des bibliothécaires engagés dans leur communauté ». 2018.<[http://www.banq.qc.ca/documents/services/espace\\_professionnel/milieux\\_doc/services/journees\\_professionnelles/communaute/NMartin.pdf](http://www.banq.qc.ca/documents/services/espace_professionnel/milieux_doc/services/journees_professionnelles/communaute/NMartin.pdf)> Consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>29</sup> Ville de Montréal. « Mémoire de la Ville de Montréal. Dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi no 77 intitulé : Loi sur l’immigration au Québec ». Page 7-8. 2016.<[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur\\_du\\_maire\\_fr/media/documents/memoire\\_vdm\\_2\\_fevrier\\_2016.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_du_maire_fr/media/documents/memoire_vdm_2_fevrier_2016.pdf)>, consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>30</sup> Ville de Montréal. BINAM. « Montréal inclusive. L’intégration des nouveaux arrivants à Montréal, c’est l’affaire de tous ! » (2018). [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/a120223b-01\\_binam\\_planaction\\_web\\_rev.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/a120223b-01_binam_planaction_web_rev.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>31</sup> Ville de Montréal. BINAM. « Montréal inclusive. L’intégration des nouveaux arrivants à Montréal, c’est l’affaire de tous ! » (2018). [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/a120223b-01\\_binam\\_planaction\\_web\\_rev.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/a120223b-01_binam_planaction_web_rev.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>32</sup> « Projet de loi no 121. Loi augmentant l’autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec ». Assemblée National du Québec.  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C16F.PDF>. Consulté le 31 mars 2019.
- <sup>33</sup> Gérald Tremblay. « Lancement du programme valorisation jeunesse ». 2018.  
<[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur\\_du\\_maire\\_fr/media/documents/Programme\\_Vvalorisation\\_Jeunesse.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_du_maire_fr/media/documents/Programme_Vvalorisation_Jeunesse.pdf)>, consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>34</sup> Immigrantquebec.com. « Emploi Nexus – Ville de Montréal ».  
<<http://immigrantquebec.com/fr/identifier/emploi-nexus-ville-de-montreal>>, consulté le 28 novembre 2018.

- 
- <sup>35</sup> Ville de Montréal. *Mémoire de la Ville de Montréal. Dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi no 77 intitulé : Loi sur l'immigration au Québec.* 2016. p.17.  
[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur\\_du\\_maire\\_fr/media/documents/memoire\\_vdm\\_2\\_fevrier\\_2016.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_du_maire_fr/media/documents/memoire_vdm_2_fevrier_2016.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>36</sup> McConnell Foundation. *Allies programme.* <https://mcconnellfoundation.ca/initiative/allies/>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>37</sup> Réseau PME Montréal. <https://pmentl.com>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>38</sup> Services de police de la Ville de Montréal. « L'intervention policière dans une société en changement. Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles ». p.9, p.18.  
<[https://spvm.qc.ca/upload/documentations/Plan\\_action\\_rel\\_inter.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/documentations/Plan_action_rel_inter.pdf)>, consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>39</sup> Direction de la diversité culturelle. *Projet SILA-Montréal. Bilan 2010-2011*, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Ville de Montréal, janvier 2012.  
<<https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/raconte-moi-haiti-et-montreal-le-programme-sila>>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>40</sup> Ville de Montréal. Service de la diversité sociale et des sports.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,141982115&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,141982115&_dad=portal&_schema=PORTAL), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>41</sup> Ville de Montréal. *Programme Montréal Interculturel (PMI) 2019.*  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258,94855757&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,94855757&_dad=portal&_schema=PORTAL), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>42</sup> Centre de référencement du grand Montréal. *Le centre de référence vous informe et vous oriente vers la bonne ressource.* <http://www.info-reference.qc.ca/www/Home.php?locale=fr-CA>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>43</sup> Ville de Montréal. *Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 septembre 2018 à 19h.* p.206.  
[https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi\\_Public/CA\\_Cdn/CA\\_Cdn\\_ODJ\\_LPP\\_ORDI\\_2018-09-04\\_19h00\\_FR.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CA_Cdn/CA_Cdn_ODJ_LPP_ORDI_2018-09-04_19h00_FR.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>44</sup> L'intervention vise les 19 arrondissements de la Ville de Montréal.
- <sup>45</sup> Ville de Montréal. Programme « Intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans ».  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/sect\\_jeunesse\\_fr/media/documents/prog\\_intervention\\_milieu\\_jeunes\\_12\\_30\\_ans.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/sect_jeunesse_fr/media/documents/prog_intervention_milieu_jeunes_12_30_ans.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>46</sup> Collectif Quartier. *Habiter la mixité : un programme en milieu HLM.*  
<http://www.collectifquartier.org/2011/09/habiter-la-mixite-un-programme-en-milieu-hlm/>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>47</sup> Ville de Montréal. *Mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Consultation sur le profilage racial et ses conséquences.* (2010).  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/Memoire\\_VdM-Profilage\\_racial.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/Memoire_VdM-Profilage_racial.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>48</sup> Fondation Pierre Elliott Trudeau. Symposium international sur l'interculturalisme, dialogue Québec-Europe. (2011). <http://www.fondationtrudeau.ca/fr/activites/evenements/symposium-international-sur-linterculturalisme-dialogue-quebec-europe>, consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>49</sup> Ville de Montréal. « Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles ». 2018.<[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons\\_montrealaises\\_fr/media/documents/memoire\\_agressions\\_sexuelles\\_FFQ\\_CM.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/memoire_agressions_sexuelles_FFQ_CM.pdf)>, consulté le 28 novembre 2018.
- <sup>50</sup> TCRI. *Immigration et Intégration (Secteur).* Page 7. [http://tcri.qc.ca/images/menus/volets/Historique\\_TCRI.pdf](http://tcri.qc.ca/images/menus/volets/Historique_TCRI.pdf), consulté le 17 janvier 2019.
- <sup>51</sup> Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. <http://www.riocm.ca/>, consulté le 17 janvier 2019.

## **Reconnaissance du financement**

---

Preston, V. PI, Belkhodja, C., Gabriel, C., Lochhead, C., Douglas, D., Dyson, D., Zikic, J., Hennebry, J., Shields, J., Veronis, L., Hynie, M., Mandell, N., Bhuyan, R., Ghosh, S. and collaborators. Migration and Resilience in Urban Canada - Immigration et résilience en milieu urbaine (BMRC-IMRU): Discovering Strengths and Building Capacity, Partnership Grant. Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, SSHRC#896-2016-1004, \$2,499,525, 2016-2021